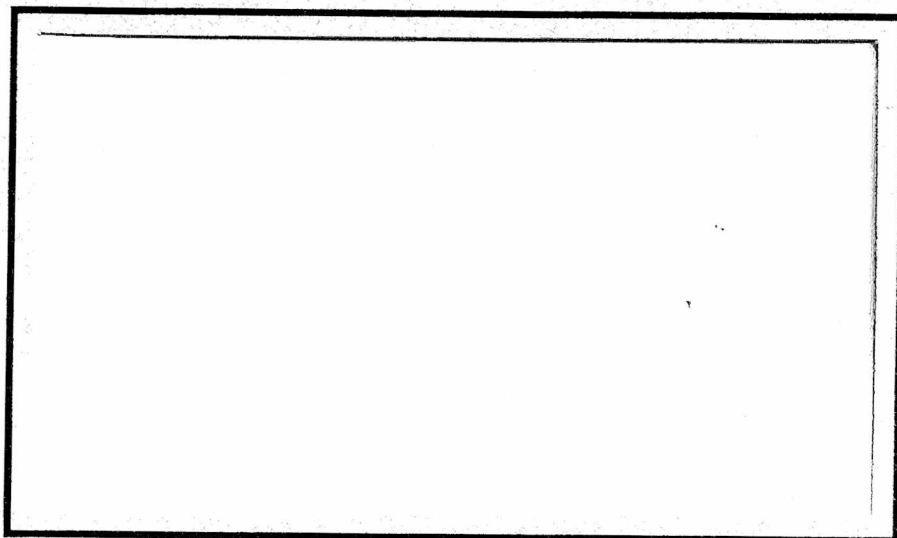


COLLECTION DES RaPPORTS

■



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE



Mai 1999

N° 202

LE DEVENIR DES SORTANTS
DE L'ALLOCATION PARENTALE
D'ÉDUCATION DE RANG 2

*Étude réalisée à la demande de la
Caisse Nationale d'Allocations Familiales*

Rémi GALLOU
Marie-Odile SIMON

Département Évaluation
des Politiques Sociales

Jeanne FAGNANI (Laboratoire MATISSE , CNRS, Université de Paris I), Alain JACQUOT et Yolanda YAKUBOVICH (CNAF – Bureau des prévisions) ont participé à l'élaboration et au suivi de l'enquête.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : OBJECTIFS ET METHODE	9
<i>I. OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i>	<i>11</i>
I.1. L'Allocation Parentale d'Éducation.....	11
I.2. Les interrogations que suscite cette allocation.....	12
I.3. Les objectifs de l'enquête.....	12
<i>II. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE</i>	<i>15</i>
II.1. Construction de l'échantillon stratifié.....	15
II.2. Le questionnement.....	17
II.3. Le traitement.....	17
LES CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES INTERROGES	21
<i>I. LES BÉNÉFICIAIRES INTERROGÉS ONT UNE TRENTAINE D'ANNÉES EN MOYENNE</i>	<i>23</i>
<i>II. LES TROIS QUARTS AVAIENT UN TRAVAIL AVANT L'APE</i>	<i>24</i>
<i>III. ...PLUTÔT DES EMPLOYÉES ET DES OUVRIÈRES QUE DES CADRES INTERMÉDIAIRES OU SUPÉRIEURS</i>	<i>26</i>
<i>IV. LES NIVEAUX DE DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES SONT PLUS REPRÉSENTÉS PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES INTERROGÉS</i>	<i>28</i>
<i>V. LES FEMMES SEULES ONT MOINS RECOURS À L'APE</i>	<i>30</i>
LE PASSE PROFESSIONNEL DES BENEFICIAIRES INTERROGES AVANT L'APE	31
<i>I. AVANT L'ENTRÉE EN APE : UN PARCOURS PROFESSIONNEL PLUTÔT STABLE</i>	<i>33</i>
I.1. Trois quarts de contrats stables, un quart de contrats précaires.....	33
I.2. Les motivations de la cessation d'activité avant l'entrée en APE.....	35
I.3. La trajectoire la plus fréquente : un seul emploi occupé au cours des deux dernières années précédant l'APE.....	35
<i>II. DES CONJOINTS AYANT UNE SITUATION PROFESSIONNELLE STABLE, AVEC UNE CSP PROCHE DE CELLE DES BENEFICIAIRES</i>	<i>38</i>
<i>III. TYPOLOGIE DES PARCOURS PROFESSIONNELS AVANT L'ENTREE EN APE</i>	<i>40</i>
III.1. Une ACM sur 6 variables décrivant le parcours professionnel avant l'entrée en APE.....	40
III.2. Une typologie en 10 parcours professionnels.....	44
<i>IV. LE CONGÉ PARENTAL</i>	<i>52</i>

LE PASSAGE PAR L'APE ET LA SITUATION DES BENEFICIAIRES INTERROGES A LA SORTIE.53

<i>I. LE PASSAGE PAR L'APE</i>	55
I.1. Un passage à l'APE généralement de trois ans	55
I.2. La période de l'APE rarement utilisée pour se qualifier	56
<i>II. LA SORTIE DE L'APE</i>	57
II.1. Le passage à une APE de rang 3	58
II.2. Une femme sur deux a repris une activité professionnelle depuis la sortie de l'APE.....	58
II.3. Analyse des parcours professionnels des femmes ayant retravaillé.....	62
LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES	67
<i>I. MOINS DE LA MOITIÉ DES FEMMES TRAVAILLENT AVANT ET APRES L'APE</i>	69
<i>II. QUATRE PARCOURS REGROUPENT PLUS DE LA MOITIÉ DES FEMMES</i>	71
<i>III. LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE TYPE DE PARCOURS</i>	74
III.1. Travail stable – Un emploi encore occupé (210 personnes - 25% de l'échantillon total).....	74
III.2. Travail stable – inactivité (121 – 15%)	75
III.3. Travail stable – chômage (78 - 9%).....	76
III.4. Chômage – chômage (65 – 7%)	77
CONCLUSION	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1	Répartition des bénéficiaires selon les CAF concernées par l'enquête.....	16
Tableau n°2	Comparaison entre l'échantillon et la population mère sur les trois variables de quotas.....	18
Tableau n°3	Age des bénéficiaires de l'APE comparé à la population de référence.....	24
Tableau n°4	Situation par rapport à l'emploi avant l'entrée en APE comparé à la population de référence ..	25
Tableau n°5	CSP du dernier emploi avant l'entrée en APE comparé à la population de référence	27
Tableau n°6	Niveau de diplôme des bénéficiaires de l'APE comparé à la population de référence	29
Tableau n°7	Situation matrimoniale des bénéficiaires de l'APE comparé à la population de référence.....	30
Tableau n°8	Statut du dernier emploi occupé selon la situation face à l'emploi avant l'entrée dans l'APE..	34
Tableau n°9	Nombre d'emplois occupés au cours des deux ans précédant l'entrée en APE selon la situation à l'entrée	36
Tableau n°10	Durée dans l'emploi avant le départ en APE (hors fonctionnaire ou ancien fonctionnaire)	37
Tableau n°11	Durée de l'emploi selon son statut(pour les femmes ayant un emploi au moment du départ en APE	37
Tableau n°12	Existence de périodes de chômage au cours des deux ans précédant l'entrée en APE selon la situation à l'entrée	38
Tableau n°13	La CSP des conjoints selon la CSP des femmes.....	39
Tableau n°14	Revenus des conjoints selon les revenus des femmes qui travaillent (hors fonctionnaires) avant l'APE.....	39
Tableau n°15	Durée de passage en APE de rang 2 selon la situation professionnelle à l'entrée	55
Tableau n°16	Reprise ou non d'une activité professionnelle depuis la sortie de l'APE	59
Tableau n°17	Nombre d'emplois occupés pour les femmes ayant repris une activité professionnelle selon la situation au moment de l'enquête	60
Tableau n°18	Situation face à l'emploi avant et après le passage à l'APE	69
Tableau n°19	Parcours professionnels avant et après l'APE.....	72
Tableau n°20	Parcours professionnels avant et après l'APE (2).....	73

INTRODUCTION :

OBJECTIFS ET METHODE

I. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

I.1. L'Allocation Parentale d'Éducation.

L'Allocation Parentale d'Éducation, gérée essentiellement par les CAF, est destinée à compenser partiellement et forfaitairement la perte de revenus liée à l'arrêt ou à la réduction de l'activité professionnelle intervenus à l'occasion d'une naissance, de l'accueil ou de l'adoption d'un enfant de moins de 3 ans. Le montant de l'APE s'élève à environ 3 000 F.

Créée en 1985, cette allocation était initialement réservée aux familles accueillant leur troisième enfant (rang 3). Depuis le 1er juillet 1994, son champ a été étendu, et elle peut maintenant être attribuée dès le deuxième enfant (rang 2).

De plus, l'APE peut désormais être servie à taux partiel, pour une réduction de l'activité professionnelle, dès la naissance de l'enfant, et non plus à compter des deux ans de l'enfant comme c'était le cas dans la première version de l'APE.

Le nombre de bénéficiaires, de plus de 500 000 fin 1997, a beaucoup augmenté depuis l'extension de la mesure au 2ème enfant. En 1994, l'APE ne comptait que 175 000 bénéficiaires.

Actuellement, plus de la moitié des familles bénéficiaires n'ont que deux enfants. Sur l'ensemble des bénéficiaires, l'APE est le plus souvent versée à taux plein, le nombre de personnes en bénéficiant à taux partiel restant minoritaire. Le taux partiel représente cependant près du quart des versements pour les familles de deux enfants.

I.2. Les interrogations que suscite cette allocation

La mise en place de l'APE a été l'objet d'un débat autour de la question de l'incitation des femmes à un retour au foyer, doublé d'une stimulation à la fécondité¹. L'attribution pendant trois ans d'une allocation aux familles de deux ou trois enfants à condition qu'un des deux parents se retire du marché du travail peut être doublement perçue. On peut d'une part y voir un moyen de diminuer la pression régnant sur le marché du travail (ainsi que de contribuer à une diminution des effectifs des personnes inscrites à l'ANPE), et d'autre part, une façon d'inciter les parents qui retardent l'arrivée d'un deuxième ou d'un troisième enfant à réaliser ce projet de naissance.

Depuis sa création (et la tendance ne semble pas s'inverser aujourd'hui), force est de constater que l'APE est une prestation qui touche un public composé quasi exclusivement de femmes (seuls 2% des bénéficiaires sont des hommes). Dès lors, l'APE renvoie à des questions que C. Afsa situe "entre politique familiale et politique de l'emploi"² :

- L'APE met-elle à mal la carrière et la vie professionnelle des femmes ?
- Qui opte pour entrer dans le dispositif de l'APE ? Dans quel contexte professionnel ? Quelles sont les arbitrages qui président à ce choix ?

I.3. Les objectifs de l'enquête

Dans les trois premières années qui ont suivi l'extension de la loi, le nombre de sortants est demeuré faible, mais depuis la mi-juillet 1998, le rythme de sorties s'est accéléré. Trois ans se sont en effet écoulés depuis l'extension de l'APE aux familles de deux enfants, et les premiers bénéficiaires de l'APE « nouvelle formule » ont commencé à quitter le dispositif. La CNAF a souhaité mieux connaître ces sortants récents, et leur devenir une fois qu'ils ont quitté le dispositif.

¹ M. Grignon "A propos de l'allocation parentale de libre choix", in Recherche et Prévision, CNAF, 1994.

² C. Afsa "l'APE : entre politique familiale et politique pour l'emploi" INSEE Première n°569, février 1998

Si les fichiers de gestion de l'allocation permettent de connaître les caractéristiques des bénéficiaires (âge de l'allocataire et des enfants, situation familiale, revenus du ménage) et quelques éléments relatifs à leur situation socioprofessionnelle avant la demande d'APE, on ne possède par ce biais aucune information sur leur trajectoire professionnelle une fois qu'ils ne bénéficient plus de l'APE de rang 2.

La CNAF a donc confié au CREDOC la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon de bénéficiaires ayant perçu l'APE au 31 décembre 1997, dont le benjamin a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 1998.

Il s'agit de repérer, plus précisément que ne le permet le fichier de gestion, la situation des allocataires lorsqu'ils ont demandé à bénéficier de l'allocation, et de recueillir des éléments sur leur trajectoire professionnelle depuis leur sortie (reprise de l'emploi précédent, nouveau travail, chômage, inactivité,...).

Cette enquête est purement descriptive, et n'a pas pour objectif de déterminer les facteurs d'entrée en APE, ni l'influence de ce dispositif sur la trajectoire professionnelle des bénéficiaires. En effet, pour répondre à ces deux interrogations, il aurait fallu mener en parallèle une enquête auprès d'un échantillon de personnes éligibles à l'APE qui ont choisi de ne pas y avoir recours, et se livrer à une analyse économétrique sur les deux échantillons.

L'enquête téléphonique s'est déroulée au cours des mois de février et mars 1999.

Les sources d'information disponibles sur l'APE

- Les fichiers de gestion des CAF
- L'enquête Budget des Familles de l'INSEE
- L'enquête Emploi de l'INSEE (Elle permet de repérer les personnes éligibles à cette allocation, en tenant compte d'une sous-estimation des enfants de moins de 3 ans. Elle ne permet pas de repérer directement les bénéficiaires de l'allocation)

Aucune de ces sources ne permet de suivre une cohorte de bénéficiaires. Elles fournissent des éléments d'information sur un stock de bénéficiaires à un moment donné

II. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

L'enquête a été réalisée par téléphone, auprès de 830 sortants de l'APE de rang 2. L'échantillon a été sélectionné à partir des fichiers des principaux gestionnaires de l'APE : les Caisses d'Allocations Familiales. Cette méthodologie a nécessité un accord des CAF sollicitées, et le dépôt d'un dossier CNIL.

II.1. Construction de l'échantillon stratifié

A) Première étape : sélection d'un échantillon de 13 CAF

Il n'existe pas de fichier nominatif national des allocataires de prestations familiales. Il a donc été nécessaire de solliciter directement les CAF. Ces caisses sont au nombre de 121 en métropole. Elles couvrent le plus souvent un département. Pour limiter le nombre d'interlocuteurs, nous avons sélectionné 13 CAF, à partir d'une typologie conçue à cet effet.

Cette typologie tenait compte à la fois *de données internes* (nombre d'allocataires bénéficiaires de l'APE de rang 2 à taux plein dont le benjamin a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 1998, répartition de ces allocataires selon l'âge, la situation matrimoniale et le revenu net imposable annuel) *et de données externes*, sur l'environnement économique et social et sur la situation du marché de l'emploi sur le département (taux de chômage au quatrième trimestre 97, part de femmes parmi les chômeurs, proportion d'habitants en commune rurale, proportion de femmes cadres et de femmes employées parmi les femmes actives occupées en mars 1997). On sait en effet que la situation du marché du travail a une influence forte sur la décision des mères de famille de demander l'APE³. Cette typologie, présentée en annexe, a conduit à regrouper les CAF en un nombre limité de classes homogènes (6), qui tiennent lieu de strates pour la sélection des 13 caisses.

³ cf. Cédric Afsa : *L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation*, Recherches et prévisions, n°46, décembre 1996

B) Deuxième étape : tirage d'un échantillon d'anciens bénéficiaires de l'APE, au sein de chaque CAF retenue

Chaque CAF a sélectionné dans ses fichiers des anciens bénéficiaires de l'APE. Le critère de sélection est le suivant : « bénéficiaire de l'APE de rang 2 à taux plein au 31 décembre 1997, dont le benjamin a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 98 ». S'il n'y a pas eu de sortie anticipée du dispositif, les personnes sélectionnées ne perçoivent plus l'APE depuis six mois à un an au moment de l'enquête. Une exception cependant : les femmes qui ont eu un autre enfant entre temps, et qui ont souhaité bénéficier de l'APE au titre de ce troisième enfant.

Conformément à la procédure imposée par la CNIL, toutes les personnes correspondant à ce critère, 4 266 au total, se sont vues adresser une lettre d'information munie d'un coupon-réponse à renvoyer si elles ne souhaitaient pas participer à l'enquête. Seules les personnes n'ayant pas renvoyé ce coupon dans les quinze jours suivant l'envoi des courriers ont été sollicitées par le CREDOC pour être interrogées.

L'échantillon de 831 noms a ensuite été constitué selon la méthode des quotas.

Tableau n°1

Répartition des bénéficiaires selon les CAF concernées par l'enquête

CAF	Nbre d'allocataires concernés	Nbre d'allocataires interrogés
14- Calvados	420	92
17- Charente-Maritime	354	60
23- Creuse	44	6
32- Gers	80	21
43- Haute-Loire	169	32
59- Nord (Lille+Armentières)	429	80
67- Bas-Rhin	731	138
74- Haute-Savoie	489	93
75- Paris	300	53
83- Var	557	111
88- Vosges	243	68
95- Val d'Oise	450	77
<i>Total</i>	<i>4266</i>	<i>831</i>

Source : CNAF 1998

Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

II.2. Le questionnaire

- Le questionnaire détaille des éléments de trajectoire professionnelle de la personne ayant demandé à bénéficier de l'APE : la situation professionnelle avant la demande d'APE (avec une description détaillée du dernier emploi occupé), la durée pendant laquelle elle a bénéficié de l'APE, la situation à la sortie, ainsi qu'au moment de l'enquête si elle est différente.
- Le questionnaire reprend également des éléments sur la situation socio-démographique de la personne interrogée, et sur la situation professionnelle du conjoint⁴.

II.3. Le traitement

A) Un redressement sur les revenus du ménage à l'époque de l'entrée en APE

Le fichier transmis par les CAF précisait les coordonnées des allocataires concernés pour permettre au CREDOC de les contacter. Il indiquait trois autres informations : le montant annuel des revenus nets imposables en 1996, la situation matrimoniale et l'âge des bénéficiaires à l'entrée de l'APE. Ces trois variables permettent de vérifier la bonne représentativité de l'échantillon obtenu.

Si l'on compare la structure de l'échantillon sur ces trois variables par rapport à l'ensemble des allocataires sortis de l'APE de rang 2 au cours du premier semestre 1998, on constate que les deux catégories de revenus les plus faibles (revenus nuls et revenus inférieurs à 52 170 F) sont légèrement sous-représentées dans l'échantillon (19% contre 24% pour l'ensemble des sortants).

⁴ Le questionnaire et le tris à plat figurent en annexe.

Les données ont donc été redressées selon la variable "revenus", par la création d'une variable de pondération. Les données redressées sont d'ailleurs très proches des données brutes. Un redressement multicritère, portant sur les trois variables de quotas, fourni les mêmes résultats, à la décimale près.

Tous les résultats qui sont présentés par la suite portent sur les données redressées.

Tableau n°2
Comparaison entre l'échantillon et la population mère
sur les trois variables de quotas

- % -

	Enquête CREDOC Echantillon non redressé	CNAF Ensemble des sortants
Répartition des bénéficiaires selon le revenu net imposable annuel du ménage en 96		
Revenu net imposable nul	2	4
Revenu inférieur à 52 170 F	17	20
Revenu compris entre 52 170 et 69 707	25	24
Revenu compris entre 69 707 et 94 630	27	24
Revenu supérieur à 94 630 F	24	24
Non renseigné	5	4
Répartition des bénéficiaires selon leur âge à l'entrée en APE		
Moins de 29 ans	31	32
29 à 31 ans	22	21
32 à 34 ans	25	25
Plus de 34 ans	19	20
Non renseigné	3	2
Répartition des bénéficiaires selon leur situation matrimoniale au moment d'entrer en APE		
Vivait en couple	96	94
Ne vivait pas en couple	4	6

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

B) Plan de la synthèse

Une partie introductive est consacrée à la description de la situation des bénéficiaires interrogés avant leur entrée dans le dispositif. Afin de mieux repérer les spécificités des femmes interrogées, l'échantillon a été comparé à une population plus large de femmes, à partir de l'enquête emploi.

La première partie du document décrit le passé professionnel des femmes interrogées. Une typologie de leurs parcours professionnels, au cours des deux ans précédant l'entrée en APE, a été élaborée.

La deuxième partie décrit de la même manière la trajectoire depuis la sortie du dispositif.

Enfin, la situation à l'entrée et à la sortie ont été croisées, de manière à reconstruire les parcours professionnels des bénéficiaires interrogés. En fait, un nombre limité de parcours regroupe la majorité des bénéficiaires. Les quatre principaux parcours font l'objet d'une analyse approfondie, afin de mieux connaître les caractéristiques des femmes qui ont suivi chacun d'eux.

LES CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES INTERROGES

Les bénéficiaires interrogés sont entrés le plus souvent dans le dispositif en 1994 ou 1995, juste après que les critères d'attribution de l'APE aient été élargis aux familles de deux enfants. Ces femmes sont les premières à avoir pu bénéficier de l'APE au titre de leur deuxième enfant. Bien informées de leurs droits, elles ont su utiliser un dispositif encore récent. Le stock actuel de bénéficiaires de l'APE de rang 2 n'a probablement plus le même profil que les femmes interrogées pour cette enquête.

La méthodologie de l'enquête ne prévoyait pas d'interroger un échantillon témoin. Afin de pouvoir tout de même repérer les spécificités des femmes interrogées, nous avons cherché à comparer leurs caractéristiques avec une population de référence. Cette comparaison a été effectuée à partir de l'enquête emploi de mars 1997. Il faut rappeler les limites d'une comparaison réalisée a posteriori, à partir d'informations recueillies dans deux enquêtes différentes. Cependant, cela permet de repérer les principales spécificités de la population enquêtée.

La sous-population considérée dans l'enquête emploi est constituée des femmes ayant deux enfants de moins de 18 ans, dont l'un au moins est âgé de moins de 3 ans.

I. LES BÉNÉFICIAIRES INTERROGÉS ONT UNE TRENTAINE D'ANNÉES EN MOYENNE

La structure par âge de cette population est proche de celle de l'échantillon CREDOC : la part des moins de 32 ans est identique dans les deux échantillons. Cependant, les moins de 29 ans sont un peu plus nombreux en proportion parmi les bénéficiaires de l'APE interrogés, ainsi que les 32-34 ans.

Tableau n°3

**Age des bénéficiaires enquêtés
comparé à la population de référence**

	Age à l'entrée (données CAF)	Enquête emploi
Moins de 29 ans	33%	27%
29 à 31 ans	22%	29%
32 à 34 ans	26%	23%
34 ans et plus	19%	21%
Total	100%	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Enquête Emploi INSEE 1997

II. LES TROIS QUARTS AVAIENT UN TRAVAIL AVANT L'APE ...

De par ses conditions d'attribution, l'APE ne concerne que des femmes ayant déjà exercé une activité professionnelle. Dans l'enquête Emploi, la plupart des femmes ayant deux enfants en bas âge ont déjà travaillé par le passé (91%).

Au moment de l'entrée en APE, les trois quarts des femmes interrogées occupaient un emploi. 20% sont à la recherche d'un emploi. Le taux d'activité est donc de 96%. Les personnes inactives (essentiellement des personnes qui se déclarent femmes au foyer) sont très peu nombreuses.

Parmi la population de référence, la part de femmes ayant un emploi est nettement plus faible : elle n'atteint pas la moitié des femmes. La part des personnes au chômage est aussi plus faible : elle est réduite de moitié par rapport à l'enquête CREDOC. Finalement, le taux d'activité parmi la population de référence dépasse à peine la moitié : 55%.

Cependant, l'essentiel des femmes inactives de la population de référence sont bénéficiaires de l'APE (si l'on rapporte le nombre de bénéficiaires de l'APE rang 2 taux plein fin 97, soit 200 000 personnes, à la population de référence 565 000 femmes, on obtient 35%, restent parmi les inactives 3% des femmes qui ne perçoivent pas l'APE.

Tableau n°4

**Situation par rapport à l'emploi avant l'entrée en APE
comparé à la population de référence**

	Enquête CREDOC		Enquête emploi INSEE
	Eff	- % -	
A déjà exercé une activité professionnelle	831	100%	91%
Situation au moment de l'entrée en APE / au moment de l'enquête emploi			
Actif occupé	629	76%	46%
Chômeur	171	20%	9%
Inactif	31	4%	45%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999
Enquête Emploi INSEE 1997

Note : parmi la population de référence, des femmes bénéficient déjà de l'APE. Elles représentent la quasi-totalité des femmes inactives.

Dans un article de 1998, C. Afsa, cherchant à distinguer les effets propres de l'APE des effets exogènes au dispositif, estime à 150 000 le nombre de femmes qui se sont retirées du marché du travail et qui seraient restées actives (occupées ou à la recherche d'un emploi) si l'APE n'avait pas été étendue aux familles de deux enfants. Pour ces femmes, on peut véritablement parler d'effet incitatif de la mesure.

Cependant, entre aubaine et incitation réside une zone de flou ; le fait d'entrer dans le dispositif APE peut être le résultat d'un choix issu de la combinaison de facteurs multiples. La combinaison des situations sociales, familiales, professionnelles, économiques, d'un côté, des intentions ou des stratégies du couple en matière de mode de garde et de la femme face à sa carrière professionnelle de l'autre, montrent la complexité que peut recouvrir une telle décision.

III. ...PLUTÔT DES EMPLOYÉES ET DES OUVRIÈRES QUE DES CADRES INTERMÉDIAIRES OU SUPÉRIEURS

Les répartitions des femmes interrogées et de la population de référence selon la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi exercé sont aussi assez différentes⁵ : parmi les femmes susceptibles de demander l'APE, les employées et dans une moindre mesure les ouvrières sont sur-représentées. Ces deux catégories constituent à elles seules 84% des bénéficiaires. Les femmes à leur compte, comme les femmes cadres (supérieures ou intermédiaires) sont peu nombreuses dans l'échantillon.

Par ailleurs, dans l'enquête CREDOC, la répartition par CSP est la même parmi les femmes exerçant un emploi juste avant de bénéficier de l'APE, et parmi celles pour qui le dernier emploi est plus ancien.

⁵ La catégorisation en CSP dans l'enquête emploi est obtenue à partir du croisement de différentes informations. Cette variable est beaucoup plus précise que celle obtenue dans l'enquête CREDOC, qui est calculée à partir de la description de l'emploi donnée par la personne interrogée. Il nous a cependant semblé intéressant de présenter les conclusions de la comparaison.

Tableau n°5
CSP du dernier emploi avant l'entrée en APE
Comparé à la population de référence

	Enquête CREDOC		Enquête emploi INSEE
	Eff	- % -	
Pour celles ayant déjà exercé une activité professionnelle : CSP du dernier emploi			
Commerçant, artisan	8	1%	4%
Cadre, profession libérale	20	3%	9%
Profession intermédiaire	102	12%	19%
employé	533	64%	55%
ouvrier	169	20%	13%
Total	831	100%	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999
 Enquête Emploi INSEE 1997

Une étude précédente⁶ a montré que les femmes bénéficiant de l'APE à taux plein appartiennent à des catégories sociales moins élevées que celles qui bénéficient de l'APE à taux partiel. Cela s'explique par le fait que les femmes cadres ou appartenant aux professions intermédiaires gardent plus volontiers un lien avec leur milieu professionnel. Une période d'arrêt de 3 ans de leur activité pourrait apparaître comme un obstacle à la poursuite de leur carrière professionnelle. De plus, le montant de l'APE est forfaitaire : c'est pour les femmes ayant les niveaux de salaire les plus élevés que le différentiel entre salaire et APE est le plus sensible.

J. Fagnani⁷ a montré que les femmes les plus tentées de recourir à l'APE sont celles dont le revenu net par mois ne dépasse pas 7000 francs, et parmi elles, surtout celles dont le travail offre peu de perspectives de carrière. Une interruption de trois ans a alors peu de conséquences sur leur parcours professionnel.

⁶ C.Afsa "l'APE : entre politique familiale et politique pour l'emploi" in INSEE Première n°569, février 1998

⁷ J. Fagnani "l'APE : contraintes et limites du choix d'une prestation " in Lien social et politiques, 1996

L'enquête de J. Fagnani effectuée sur le département des Yvelines en 1993⁸ apporte des éléments de comparaison par rapport aux bénéficiaires de l'APE de rang 3. Elle a pu constater dans cette population une sous-représentation des cadres et une sur-représentation des professions "employés" et "professions intermédiaires". La faible représentation des ouvrières s'explique, selon J. Fagnani, par une plus grande exposition de leurs conjoints au chômage, rendant alors les femmes plus hésitantes à se retirer du marché du travail.

La répartition par CSP n'est pas la même dans cette enquête sur les bénéficiaires de l'APE de rang 2. Il faut cependant rappeler que les dispositifs de l'APE de rang 2 et de rang 3 ne sont pas identiques. Pour ce dernier, une période d'activité de deux ans sur les dix dernières années au lieu des cinq dernières années est requise. Les femmes bénéficiaires de l'APE de rang 3 ont d'ailleurs moins souvent un emploi avant l'entrée en APE que les femmes interrogées ici. Par ailleurs, l'APE de rang 3 s'adresse à des mères de famille nombreuse, dont le profil est différent des femmes n'ayant que deux enfants.

IV. LES NIVEAUX DE DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES SONT PLUS REPRÉSENTÉS PARMI LES BÉNÉFICIAIRES INTERROGÉS

Les niveaux moyens de qualification (CAP, BEP ou bac) sont sur-représentés parmi les bénéficiaires de l'APE : les deux tiers des personnes interrogées ont affirmé avoir un diplôme correspondant à ces niveaux, pour 45% dans la population de référence. A l'inverse, les niveaux de qualification extrêmes sont sous-représentés dans l'enquête CREDOC, le ratio étant plus défavorable pour les hauts diplômes (0,5) que pour les sans diplômes (0,7).

⁸ J. Fagnani "Retravailler après une longue interruption" in Revue française des Affaires Sociales 1996, n°3.

Tableau n°6
Niveau de diplôme des bénéficiaires interrogés
comparé à la population de référence

	Enquête CREDOC		Enquête emploi INSEE
	Eff	- % -	
Aucun diplôme, Cep ou BEPC	172	21%	30%
CAP, BEP ou équivalent	364	44%	28%
Bac	183	22%	17%
Diplôme supérieur	112	13%	25%
Total	831	100%	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Enquête Emploi INSEE 1997

J. Fagnani ⁹ a pu montrer que les femmes non diplômées sont plus souvent que les autres dans l'impossibilité de demander l'APE de rang 3, car elles ne sont pas éligibles : elles n'ont pas travaillé au moins deux ans au cours des dix dernières années, ou ont travaillé sans être déclarées. En effet, les femmes de nationalité étrangère sont nombreuses parmi les non diplômées.

⁹ J. Fagnani "l'APE : contraintes et limites du choix d'une prestation " in Lien social et politiques, 1996

V. LES FEMMES SEULES ONT MOINS RECOURS À L'APE

Enfin, la proportion de femmes seules bénéficiant de l'APE est proche de celle obtenue dans la population de référence, quoiqu'un peu plus faible¹⁰.

Tableau n°7

**Situation matrimoniale des bénéficiaires interrogés
comparé à la population de référence**

Situation matrimoniale au moment de l'entrée en APE / au moment de l'enquête emploi	Enquête CREDOC		Enquête emploi INSEE
	Eff	- % -	
En couple	795	96%	93%
Seul	36	4%	7%
Total	831	100%	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Enquête Emploi INSEE 1997

¹⁰ Le montant de l'APE est pris en compte dans le calcul des ressources pour les prestations soumises à condition de ressources. Ainsi, APE et API (Allocation Parent Isolé) ne sont pas cumulables.

**LE PASSE PROFESSIONNEL
DES BENEFICIAIRES INTERROGES
AVANT L'APE**

On l'a vu précédemment, les trois quarts des femmes interrogées (76%) avaient un emploi lorsqu'elles ont décidé de partir en APE. Le plus souvent, l'APE a pris la suite du congé de maternité.

Les autres femmes sont parties en APE alors qu'elles n'avaient pas de travail. Elles étaient alors le plus souvent au chômage (20%). Les personnes qui se déclaraient au foyer sont peu nombreuses (4%).

Ce premier résultat témoigne d'une forte proximité des bénéficiaires interrogés avec l'emploi, contrairement aux bénéficiaires de l'APE de rang 3, qui sont majoritairement inactives (60% dans l'enquête réalisée par J. Fagnani dans les Yvelines en 1995). Les critères d'éligibilité sont moins strictes pour ces dernières (deux ans d'activité au cours des dix dernières années).

L'objet de cette partie est de décrire plus précisément le passé professionnel des bénéficiaires interrogés, en tenant compte de leur parcours au cours des deux ans précédant l'entrée en APE.

I. AVANT L'ENTRÉE EN APE : UN PARCOURS PROFESSIONNEL PLUTÔT STABLE

I.1. Trois quarts de contrats stables, un quart de contrats précaires

On décrit ici le statut du dernier emploi avant l'APE : il s'agit de l'emploi occupé pour les femmes qui avaient un travail au moment de leur départ en APE, et du dernier emploi qu'elles avaient occupé pour celles qui étaient sans emploi à cette date.

Près des trois quarts des personnes interrogées ont au moment du passage en APE ou ont eu comme dernier contrat de travail un contrat à durée indéterminée, dans le secteur public ou

privé. Quelques personnes ont un statut d'indépendant. Le quart restant a un contrat que l'on peut qualifier de « précaire » : contrat à durée déterminée (quelle que soit la durée), contrat aidé ou intérim.

C'est parmi les personnes exerçant un emploi au moment de leur passage en APE que la proportion de contrats stables est la plus élevée. Le statut d'emploi des chômeurs indemnisés ou des personnes au foyer est assez proche : environ deux tiers de contrats stables pour le dernier emploi pour un tiers de contrats précaires. A l'inverse, chez les chômeurs non indemnisés, les contrats précaires pour le dernier emploi sont majoritaires.

Tableau n°8
Statut du dernier emploi occupé
selon la situation face à l'emploi avant l'entrée dans l'APE

	Ensemble		Travail		Chômage indemnisé		Chômage non indemnisé		Foyer	
	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -
Indépendant	24	3%	22	3%	0	-	2	6%	0	-
Salarié contrat stable	609	73%	485	77%	92	67%	12	37%	20	63%
<i>Dont CDI secteur privé</i>	533	64%	422	67%	85	61%	8	25%	18	57%
<i>Fonctionnaire</i>	55	6%	47	7%	5	4%	2	6%	1	3%
<i>Contractuel f. publique¹¹</i>	21	3%	16	3%	2	2%	2	6%	1	3%
Salarié contrat précaire	198	24%	122	20%	46	33%	19	58%	11	37%
<i>Dont CDD secteur privé</i>	110	13%	70	11%	21	15%	12	36%	7	24%
<i>Contrat aidé</i>	56	7%	37	6%	14	10%	4	12%	1	3%
<i>Intérim</i>	25	3%	13	2%	9	7%	1	3%	2	7%
<i>Autre</i>	7	1%	2	1%	2	1%	2	6%	1	3%
Total	831	100%	629	100%	138	100%	33	100%	31	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

¹¹ Les contractuels de la fonction publique ont été assimilés à des salariés stables. En effet, sur les 16 qui travaillaient avant leur passage en APE, 14 ont repris une activité après leur passage : 6 affirment avoir retrouvé le même poste dans la même société, 4 ont changé de poste dans la même société, 4 ont changé à la fois de poste et de société. Par ailleurs, 2 sont devenus fonctionnaires, 8 sont toujours contractuels de la fonction publique. Par ailleurs, 9 femmes affirment avoir bénéficié d'un congé parental de la part de leur employeur. Dans la pratique, l'état d'esprit des femmes ayant ce statut se rapproche probablement plus des personnes fonctionnaires ou en CDI que des personnes en CDD.

I.2. Les motivations de la cessation d'activité avant l'entrée en APE

La raison qui motive la fin du dernier emploi, pour les personnes qui n'avaient plus d'emploi au moment du départ en APE, varie selon le statut du dernier emploi occupé :

- pour les personnes qui bénéficiaient d'un contrat précaire, c'est principalement la fin de contrat qui est évoquée. Deux personnes seulement ont été licenciées avant que le contrat arrive à terme.
- pour les personnes en CDI, la variété des situations est plus grande : la raison évoquée principalement est le licenciement (65%). Ensuite, vient la démission (15%) ou encore la mutation du conjoint (4%). D'autres raisons ont pu être citées, principalement par les femmes qui se sont déclarées au foyer, comme le fait de s'être arrêté de travailler après le premier congé maternité, ou pour des raisons de santé.

I.3. La trajectoire la plus fréquente : un seul emploi occupé au cours des deux dernières années précédant l'APE

Quelques personnes n'ont pas travaillé au cours des deux ans précédant le passage en APE : seulement 5% des femmes sont dans ce cas. La proportion atteint le tiers pour les seules femmes au foyer (on rappelle qu'elles ne représentent que 31 femmes au total).

La trajectoire la plus fréquente, suivie par plus des deux tiers des femmes interrogées, est d'avoir connu un seul emploi au cours des deux ans précédant l'entrée en APE, qu'elles l'occupent encore ou non au moment d'entrer dans le dispositif.

Tableau n°9

**Nombre d'emplois occupés au cours des deux ans précédant l'entrée en APE
selon la situation à l'entrée**

	Ensemble		Travail		Chômage indemnisé		Chômage non indemnisé		Foyer	
	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -
0 emploi	38	5%	-	-	23	17%	4	12%	11	35%
1 emploi	572	69%	468	74%	74	53%	16	49%	14	45%
2 emplois	150	18%	111	18%	26	19%	10	30%	3	10%
3 emplois ou plus	71	8%	50	8%	15	11%	3	9%	3	10%
Total	831	100%	629	100%	138	100%	33	100%	31	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Logiquement, le nombre d'emplois est supérieur pour les personnes dont le dernier emploi occupé avait un statut précaire (48% d'entre elles ont occupé au moins deux emplois différents, contre seulement 20% des personnes ayant eu un contrat stable).

Pour les deux tiers des femmes interrogées, le dernier emploi a duré ou dure au moment de l'entrée en APE depuis au moins deux ans. Cette proportion atteint même les trois quarts pour les seules femmes qui ont un emploi au moment du départ en APE. Pour les autres catégories, l'ancienneté est en moyenne moins élevée. Ainsi, parmi les chômeurs non indemnisés, une forte majorité de femmes n'est pas restée plus de deux ans dans le dernier emploi. On a vu du reste que ces femmes avaient surtout eu des contrats précaires. Leur faible durée est en partie responsable de l'absence d'indemnisation, plus que l'ancienneté dans le chômage puisque ces femmes ont pour la plupart travaillé dans les deux ans.

Tableau n°10

Durée dans l'emploi avant le départ en APE
(hors fonctionnaires ou anciens fonctionnaires)

	Ensemble		travail		Chômage indemnisé		Chômage non indemnisé		Foyer	
	Eff	- % -	Eff	- %-	Eff	- % -	Eff	- %-	Eff	- %-
Moins d'un an	110	14%	65	11%	22	17%	14	45%	9	31%
1 an à moins de 2 ans	135	17%	84	14%	38	28%	5	16%	7	24%
2 à moins de 5 ans	233	30%	177	31%	37	28%	11	35%	7	24%
5 ans et plus	299	39%	256	44%	36	27%	1	3%	6	21%
Total	777	100%	582	100%	133	100%	31	100%	29	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Tableau n°11

Durée de l'emploi selon son statut
(pour les femmes ayant un emploi au moment du départ en APE)

	Indépendant		Salarié contrat stable (hors fonctionnaire)		Salarié contrat précaire	
	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -
Moins d'un an	3	12%	24	5%	39	32%
1 an à moins de 2 ans	1	4%	47	11%	37	30%
2 ans à moins de 5 ans	14	65%	133	30%	30	25%
5 ans et plus	4	19%	235	54%	16	13%
Total	22	100%	439	100%	122	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Les deux tiers des femmes interrogées n'ont pas connu de période de chômage au cours des deux ans précédant l'entrée en APE. Cette proportion dépasse même les 80% pour les personnes ayant un travail stable juste avant le passage dans le dispositif.

Tableau n°12

**Existence de périodes de chômage au cours des deux ans précédant l'entrée en APE
selon la situation à l'entrée**

	Ensemble		Travail stable		Travail précaire		Foyer	
	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -
Aucune période de chômage	513	62%	391	81%	45	37%	22	71%
Une période de chômage	244	29%	73	15%	51	41%	6	20%
Deux périodes ou plus	74	9%	21	4%	26	30%	3	9%
Total	831	100%	485	100%	122	100%	31	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

II. DES CONJOINTS AYANT UNE SITUATION PROFESSIONNELLE STABLE, AVEC UNE CSP PROCHE DE CELLE DES BENEFICIAIRES

La situation professionnelle de la femme est certes primordiale dans la décision d'arrêter son activité pour demander à bénéficier de l'APE mais la situation professionnelle du conjoint (son niveau de salaire, mais aussi la stabilité de son emploi) fait aussi partie des éléments fondamentaux qui entrent en jeu dans l'arbitrage.

Les couples interrogés dans cette enquête sont souvent « endogames » : la CSP de l'homme est proche de la CSP de la femme. Les trois situations les plus fréquentes sont celles des couples où la femme est employée et l'homme ouvrier (35% des couples), celles où la femme et l'homme sont tous les deux ouvriers (16%), ou celles où la femme et l'homme sont tous les deux employés (10%). Ces trois situations représentent à elles seules près des deux tiers des cas.

En particulier, les cadres supérieurs étant peu nombreux parmi les bénéficiaires, les cadres supérieurs sont peu nombreux parmi les conjoints. C'est pour les femmes professions intermédiaires, ou bien cadres supérieures, que la proportion de conjoints appartenant à cette catégorie est naturellement la plus élevée (26% pour les premières, 52% pour les deuxièmes).

Tableau n°13

La CSP des conjoints selon la CSP des bénéficiaires

CSP du conjoint	CSP du bénéficiaire	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Agriculteur	-	1%	1%	1%
Commerçant, artisan, chef d'entreprise	12%	7%	2%	
Cadre supérieur	26%	7%	1%	
Profession Intermédiaire	25%	14%	5%	
Employé	14%	15%	12%	
Ouvrier	21%	55%	79%	
Inactif	2%	1%	-	
Total	100%	100%	100%	

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Conséquence de cette proximité des CSP entre conjoints : les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont relativement peu importants. 25% des couples ont des rentrées d'argent équivalentes, 4% des femmes ont des rentrées d'argent supérieures à leur conjoint.

Tableau n°14

Revenus des conjoints selon les revenus

des femmes qui travaillent (hors fonctionnaires) avant l'APE

Salaire du bénéficiaires	- de 6 000 F/mois	6 000-8 000F/mois	+ 8 000 F/mois
Salaire du conjoint			
- 6 000 F/mois	23%	9%	8%
6 000 à 8000 F/mois	46%	38%	17%
8 000 à 10 000 F/mois	18%	28%	26%
+ 10 000 F/mois	13%	25%	54%
Total	100%	100%	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

La plupart des conjoints ont soit un contrat de travail stable, soit sont à leur compte. La répartition du statut du conjoint varie d'ailleurs assez peu avec la situation professionnelle de la femme. Une femme hésitera à interrompre son activité professionnelle ou sa recherche d'emploi si son conjoint connaît lui-même des difficultés d'ordre professionnel¹².

Tableau n°15

Statut du conjoint selon la situation professionnelle à l'entrée en APE

Statut du conjoint	Ensemble		Travail		Chômage indemnisé		Chômage non indemnisé		Foyer	
	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -	Eff	- % -
Indépendant	83	10%	66	11%	10	8%	2	6%	5	16%
Contrat stable	618	78%	466	77%	105	81%	24	75%	24	77%
Contrat précaire	52	7%	43	7%	7	5%	2	6%	-	-
Chômage	41	5%	28	5%	8	6%	4	13%	2	7%
Total	794	100%	603	100%	130	100%	32	100%	31	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

III. TYPOLOGIE DES PARCOURS PROFESSIONNELS AVANT L'ENTREE EN APE

III.1. Une ACM sur 6 variables décrivant le parcours professionnel avant l'entrée en APE

Une analyse en correspondances multiples a été menée à partir de toutes les variables qui décrivent le parcours professionnel avant l'entrée en APE. Cette méthode permet de considérer simultanément plusieurs variables, et de décrire les corrélations qui existent entre elles. On peut ainsi faire ressortir les variables qui permettent le mieux de décrire les individus interrogés.

¹² J. Fagnani "L'allocation Parentale d'Education : effets pervers et ambiguïtés d'une prestation", droit social, mars 1995

Précisions sur la méthode

Le parcours professionnel est abordé à partir de 6 variables. Chacune de ces variables peut être considérée comme un axe, ou comme une droite, sur laquelle la position des personnes est donnée par leur réponse. Les personnes interrogées constituent ainsi un nuage de points dans un espace dont la dimension est égale au nombre de variables utilisées dans l'analyse. **L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM)** permet de projeter ces points dans des espaces de dimension plus faible afin de mieux les visualiser. Les nouveaux axes construits, qui sont en fait des combinaisons linéaires des variables initiales, sont ceux qui déforment le moins la structure de l'échantillon (le nuage de points initial). La représentation graphique des variables sur un plan montre alors leurs relations et la façon dont elles structurent l'échantillon¹³.

Six variables décrivant le passé professionnel ont été considérées dans l'analyse :

- la situation professionnelle au moment de l'entrée en APE
- la description de l'emploi occupé ou du dernier emploi (statut, durée)
- le nombre d'emplois occupés au cours des deux années précédant l'entrée en APE
- le nombre de périodes de chômage au cours des deux années précédant l'entrée en APE

De plus, un certain nombre de variables ont été projetées en variables supplémentaires sur les plans obtenus. Elles décrivent les caractéristiques socio-démographiques des femmes interrogées et celles de leur éventuel conjoint.

¹³ Pour plus de précisions, on pourra se reporter à :
Jean-Michel Bourouche, Gilbert Saporta, "L'analyse des données ", collection que sais-je, PUF

Seuls les deux premiers axes de l'ACM ont été conservés pour l'interprétation¹⁴. Ils expliquent à eux seuls 36% de l'inertie totale du nuage de points.

Le premier axe correspond à un **axe de stabilité professionnelle**. Il oppose les personnes ayant eu un seul emploi sur la période et n'ayant pas connu de période de chômage aux personnes qui ont connu le chômage et plusieurs emplois. Les personnes à l'extrême gauche de l'axe ont par ailleurs un contrat de travail stable (CDI, fonctionnaire, indépendant) ainsi qu'une ancienneté dans l'emploi supérieure à 5 ans. A droite, les personnes ont eu un dernier emploi avec un statut précaire.

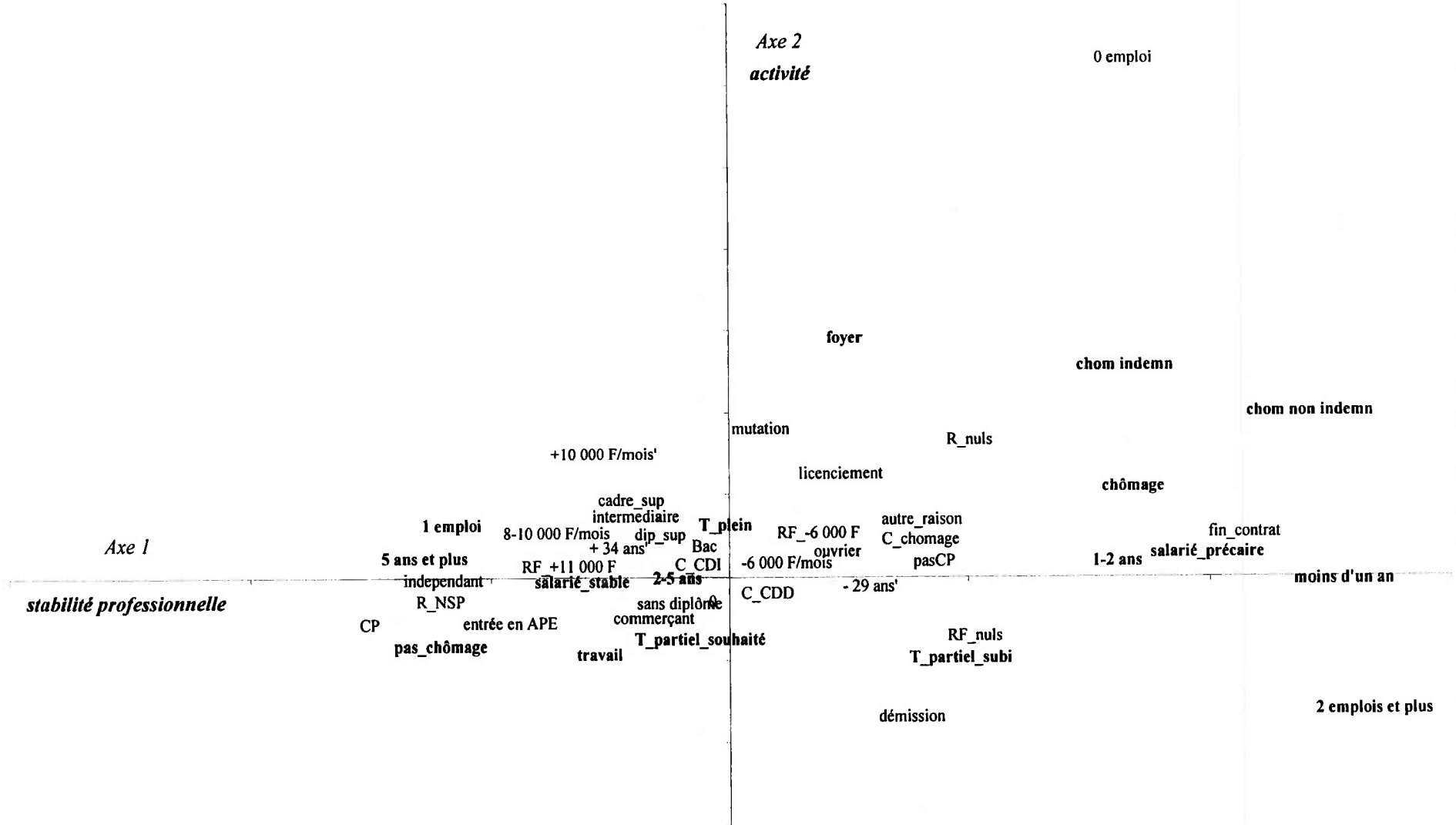
Le deuxième axe correspond à un **axe d'activité**. Il oppose les personnes ayant un emploi au moment de partir en APE à celles qui n'ont pas d'emploi, que ce soit parce qu'elles sont au foyer ou au chômage. Les personnes n'ayant pas travaillé du tout au cours des deux années précédentes sont celles qui sont à l'extrême parmi les inactives.

Quelques variables signalétiques apparaissent discriminantes. Parmi les personnes ayant la situation professionnelle la plus stable, on retrouve en particulier les cadres supérieurs, mais aussi les cadres intermédiaires. De même, les plus hauts revenus féminins sont plutôt du même côté. Les femmes les plus âgées sont aussi plutôt de ce côté de l'axe.

Les caractéristiques du conjoint ont quant à elles peu d'influence.

¹⁴ Le détail de l'ACM est repris en annexe

Passé professionnel avant l'APE



III.2. Une typologie en 10 parcours professionnels

Pour prolonger l'analyse du passé professionnel, une typologie des parcours professionnels récents avant l'entrée en APE a été construite.

Précisions sur la méthode

Cette typologie a été obtenue en repartant des variables actives de l'ACM, et en utilisant une méthode de segmentation : la population de départ est segmentée successivement jusqu'à obtenir des groupes d'individus suffisamment homogènes. Chaque segmentation est faite à partir de la variable la plus discriminante sur la sous-population étudiée.

On obtient ainsi une partition de la population, obtenue par l'intermédiaire d'un « arbre de classification ».

Le premier niveau de distinction concerne la situation au moment du départ en APE (les personnes qui ont un emploi face à celles qui n'ont pas d'emploi).

- Dans le segment des personnes ayant un emploi, le deuxième critère de différenciation concerne la nature du contrat. Les personnes ayant un emploi stable se distinguent ensuite selon l'ancienneté dans l'emploi. Les femmes ayant un emploi précaire se scindent en deux groupes, selon qu'elles ont connu ou non une période de chômage au cours des deux années précédant l'entrée en APE. Ces dernières ont une trajectoire professionnelle qui a tout de même une certaine stabilité.
- Parmi les personnes sans emploi, la distinction ne porte pas sur le fait d'être au foyer ou au chômage. En effet, les frontières entre ces deux catégories sont parfois assez floues.

Ces femmes ont toute un premier enfant, en général en bas âge. Certaines se disent au chômage, alors qu'elles n'ont pas un véritable comportement de recherche d'emploi et s'occupent de leur premier enfant, en général en bas âge. C'est pourquoi la distinction porte plutôt sur la durée de la période d'inactivité (plus ou moins de deux ans), et sur le statut du dernier emploi (stable ou précaire).

Typologie des parcours professionnels avant l'entrée

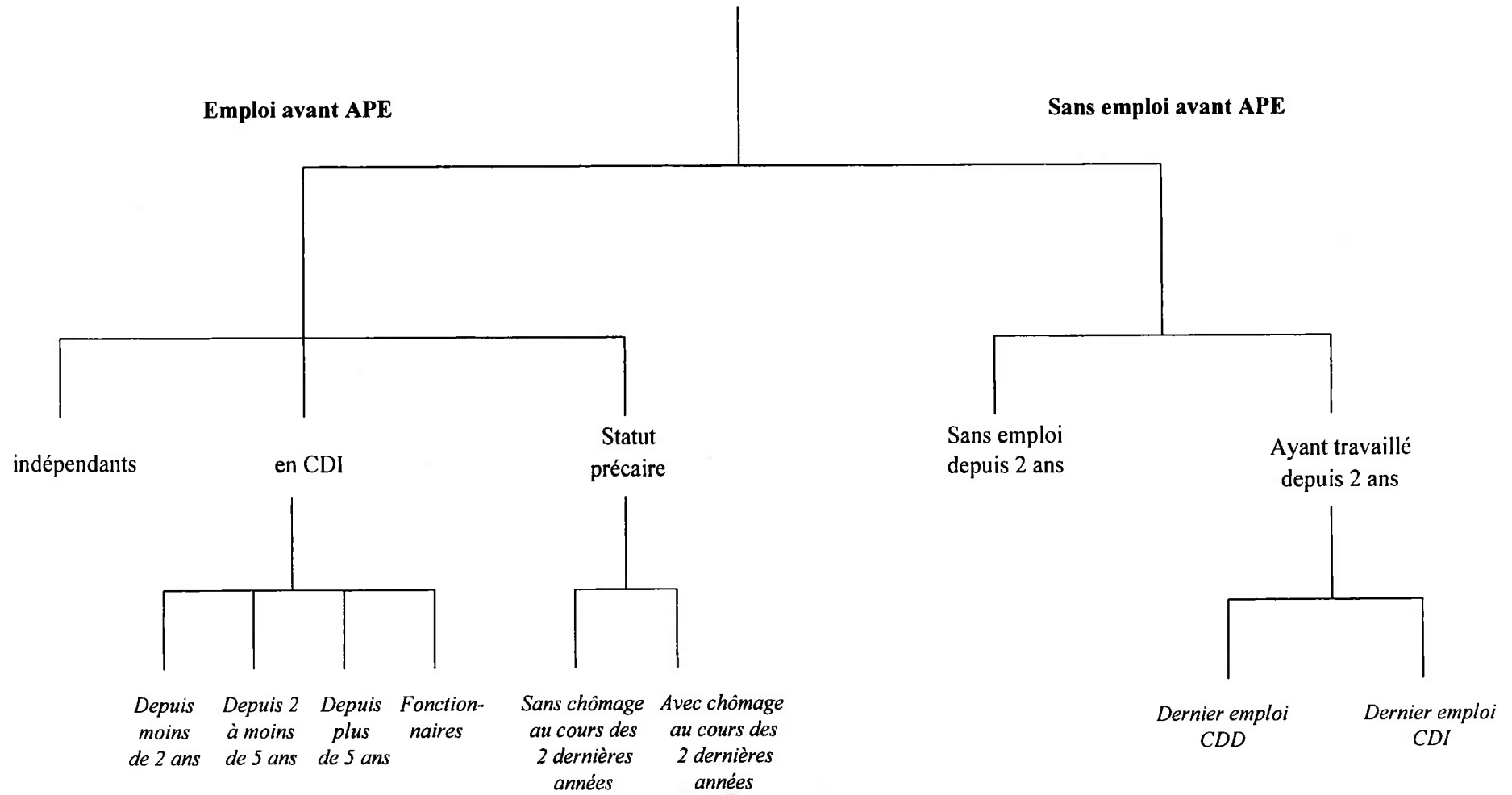
Les personnes ayant un emploi au moment de l'entrée en APE

- Les personnes ayant un CDI depuis plus de 5 ans (235 personnes, 28%)
- Les personnes ayant un CDI depuis 2 à moins de 5 ans (133 personnes, 16%)
- Les personnes ayant un CDI depuis moins de 2 ans (71 personnes, 9%)
- Les fonctionnaires, pour lesquels la question sur l'ancienneté n'était pas posée, cependant, il semble que pour la plupart d'entre eux, le poste remonte à plus de deux ans : pas de période de chômage, un seul emploi (45 personnes, 5%)
- Les indépendants (21 personnes, 3%)
- Les personnes ayant un emploi avec un statut précaire, mais n'ayant pas connu de chômage au cours des deux dernières années (45 personnes, 5%)
- Les personnes ayant un emploi avec un statut précaire et ayant connu le chômage au cours des deux dernières années (77 personnes, 9%)

Les personnes sans emploi au moment de l'entrée en APE

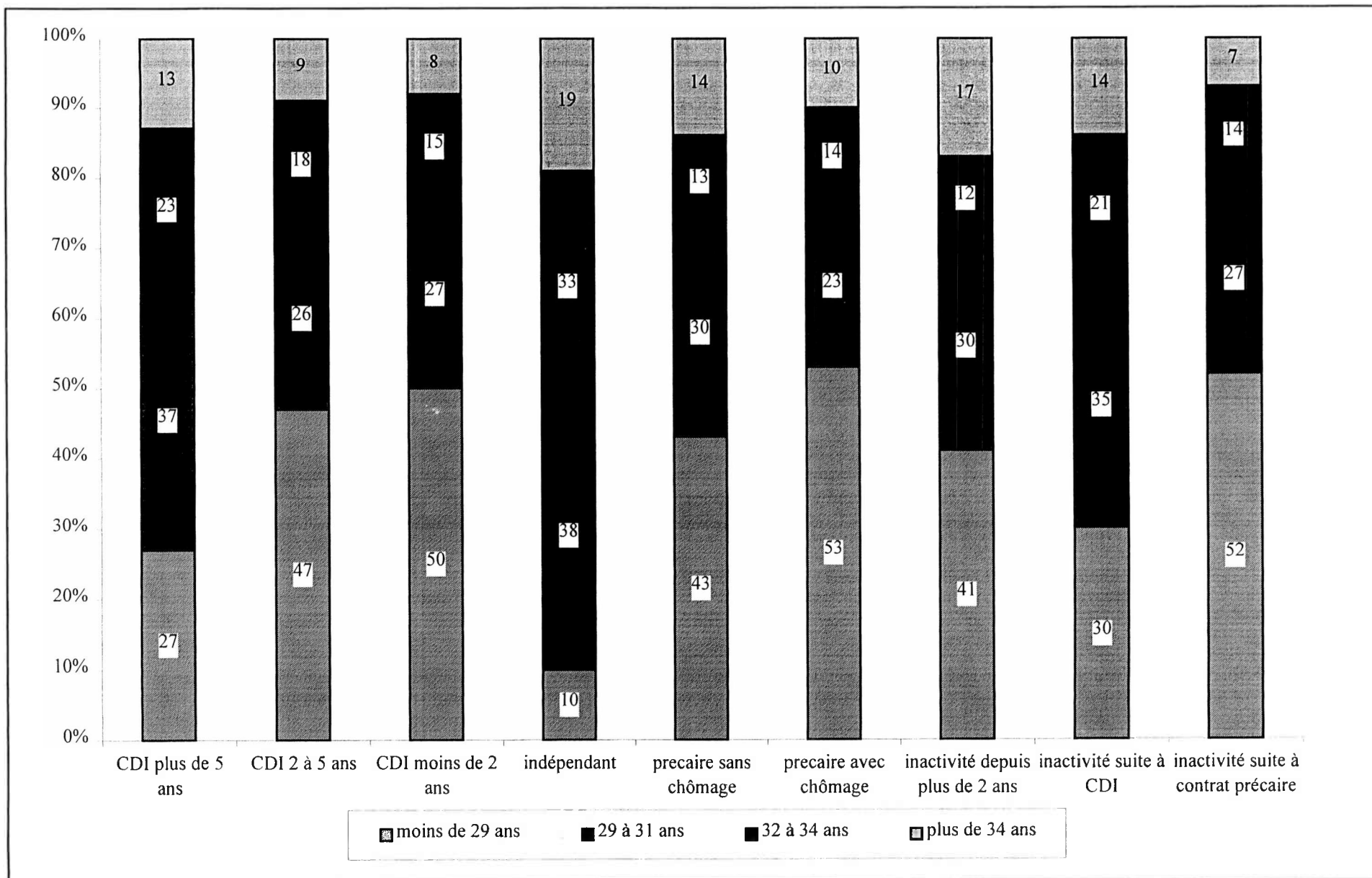
- les personnes au chômage ou au foyer depuis plus de deux ans (39 personnes, 5%)
- les personnes au foyer ou au chômage ayant travaillé dans les deux ans précédant l'entrée en APE avec un contrat stable (98 personnes, 12%)
- les personnes au chômage ou au foyer ayant travaillé dans les deux ans précédant l'entrée en APE avec un contrat précaire (66 personnes, 8%)

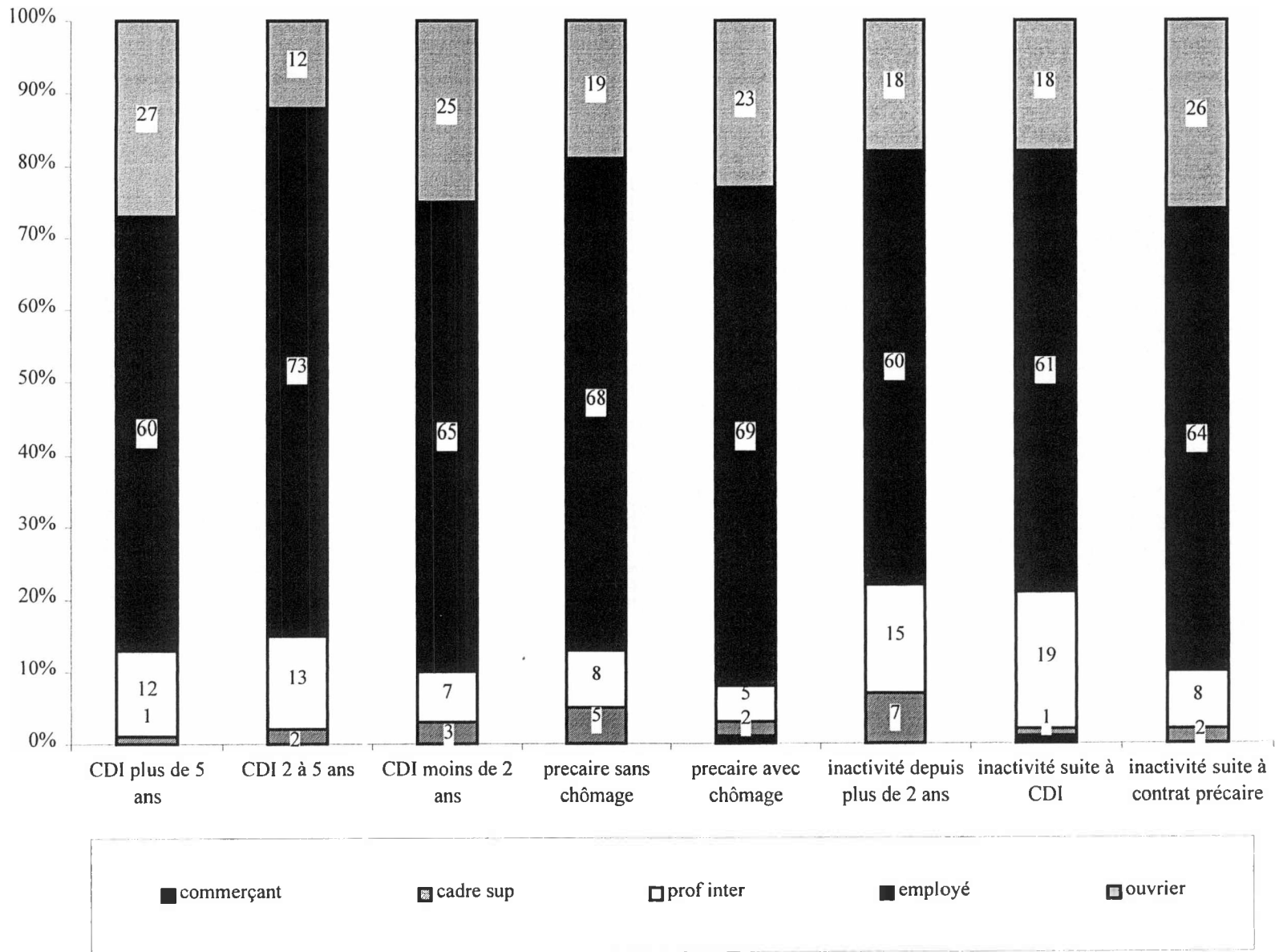
Typologie des parcours professionnels avant l'entrée en APE

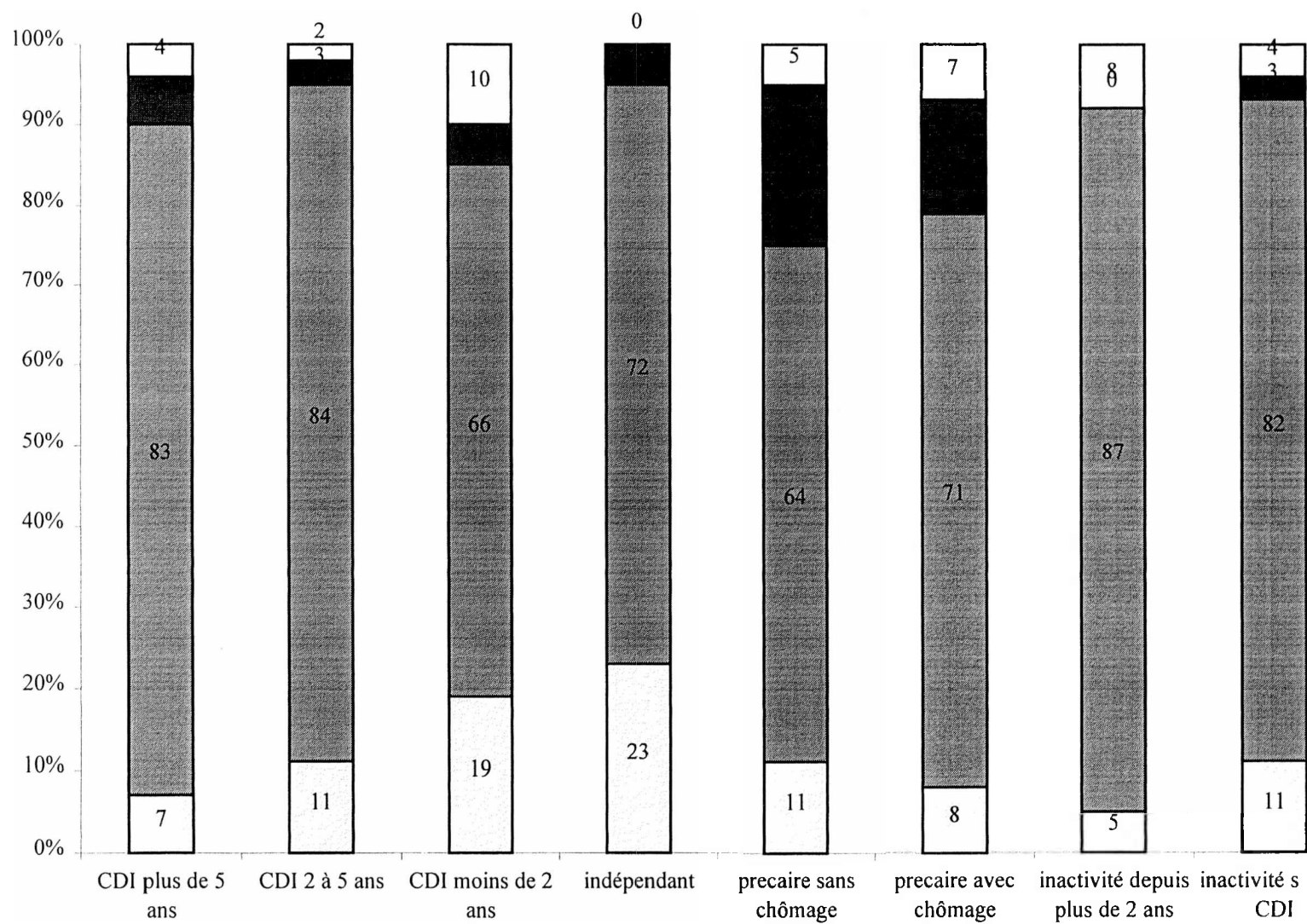


Ces différents groupes ont des caractéristiques particulières (cf graphiques n°1-3) :

- La moyenne d'âge des femmes à leur compte, ayant un CDI depuis plus de 5 ans ou encore ayant perdu, volontairement ou non, un CDI dans les deux ans est plus élevée que celle des femmes ayant connu un autre parcours.
- Les professions intermédiaires sont un peu plus représentées, plutôt au détriment des ouvriers, parmi les inactifs depuis plus de deux ans ou les femmes ayant perdu un CDI dans les deux ans.
- Les personnes sans conjoint au moment de l'APE sont réparties à peu près régulièrement parmi l'ensemble des groupes (elles représentent toujours entre 2 et 6%). Seul le groupe des personnes n'ayant pas travaillé depuis plus de deux ans ne contient aucune femme dans cette situation.
- Le conjoint était moins souvent en CDI pour les femmes en CDI récent ou pour les femmes ayant un emploi au statut précaire mais n'ayant pas connu de chômage au cours des deux ans précédant l'enquête. A l'inverse, la proportion de CDI chez les conjoints est particulièrement élevée pour les femmes en CDI depuis au moins deux ans, ou pour les femmes n'ayant pas travaillé au cours des deux dernières années. On peut faire l'hypothèse qu'il existe un effet d'âge, ces trajectoires correspondant par ailleurs à une moyenne d'âge des femmes plus élevée, qui correspond probablement à une moyenne d'âge des conjoints aussi un peu supérieure. La situation professionnelle a tendance à se stabiliser avec l'âge.







IV. LE CONGÉ PARENTAL

Parmi les femmes qui avaient un emploi au moment de leur départ en APE, et qui ont repris une activité après, 60% ont déclaré avoir bénéficié d'un congé parental. Ces femmes étaient légalement assurées de retrouver leur emploi jusqu'au troisième anniversaire de leur enfant.

Le taux de femmes ayant bénéficié d'un congé parental atteint 81% parmi les femmes qui occupaient un CDI depuis au moins 5 ans, il est de 62% pour celles qui occupaient un CDI depuis 2 à 5 ans, pour chuter à 38% pour celles qui avaient un CDI depuis moins de deux ans. Les femmes fonctionnaires ont obtenu un congé parental à 85%. Quelques femmes classées parmi les contrats précaires (5) ont déclaré avoir eu un congé parental.

La CSP de l'emploi occupé avant le départ en APE et le niveau de diplôme sont similaires dans cette sous-population à ceux obtenus sur l'ensemble de l'échantillon.

**LE PASSAGE PAR L'APE ET
LA SITUATION DES BENEFICIAIRES
INTERROGES A LA SORTIE**

I. LE PASSAGE PAR L'APE

I.1. Un passage à l'APE généralement de trois ans

89% des bénéficiaires non-fonctionnaires¹⁵ interrogés sont restés en APE de rang 2 pendant la durée maximale, c'est à dire pendant trois ans (35 ou 36 mois). 3% sont restés moins de deux ans, les 8% restant sont restés entre 24 et 34 mois. La durée peut avoir été écourtée soit parce que les femmes ont repris leur activité avant le troisième anniversaire du deuxième enfant, soit parce qu'elles n'ont pas demandé à bénéficier de l'APE dès sa naissance.

Tableau n°15

Durée de passage en APE de rang 2 selon la situation professionnelle à l'entrée

Situation professionnelle à l'entrée	Moins de 2 ans		24 à 34 mois		3 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Travail indépendant	-	-	-	-	22	100%
Travail stable (hors fonctionnaire)	9	2%	35	8%	394	90%
Travail précaire	5	4%	9	8%	107	88%
Chômage indemnisé	8	6%	15	11%	110	83%
Chômage non indemnisé	1	3%	2	7%	28	90%
Foyer	-	-	2	7%	28	93%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Ce sont les personnes ayant un emploi stable, ainsi que les personnes au chômage non indemnisé ou au foyer (et donc sans rémunération) qui sont le plus systématiquement restées 3 ans en APE de rang 2.

¹⁵ La question portant sur la durée de passage à l'APE n'a pas été posée aux fonctionnaires.

I.2. La période de l'APE rarement utilisée pour se qualifier

Pendant la durée de l'interruption, quelques femmes ont suivi une formation. Elles sont 34 au total (soit 4% de l'ensemble des bénéficiaires interrogés). Rares sont les femmes qui ont mis cette période à profit pour se qualifier. Il faut rappeler que ces femmes ont la charge de deux enfants en bas-âge, pour lesquels elles n'ont pas le plus souvent de système de garde. D'ailleurs, l'AFEAMA (Allocation à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée) n'est pas cumulable avec l'APE.

A titre de comparaison, dans l'enquête réalisée par J. Fagnani dans les Yvelines, 6% ont profité de l'APE de rang 3 pour faire des stages, suivre des études. Parmi les femmes qui ont retravaillé après l'APE, 14% ont trouvé un emploi mieux payé. Ces dernières se recrutent essentiellement parmi celles qui avaient fait une formation pendant l'APE.

Dans notre enquête, les formations suivies par ces femmes sont très diverses. Il s'agit d'études universitaires, de préparation de concours, de formations par le CNED, par le GRETA, de stages,... Les domaines étudiés sont aussi assez variés : petite enfance, informatique, comptabilité, secrétariat médical,

Ces femmes avaient toutes un emploi avant de partir en APE : 23 d'entre elles, soit 66%, avaient un contrat stable, 10 avaient un contrat précaires et 2 étaient à leur compte. Seulement 3 d'entre elles occupaient un poste d'ouvrière. 22, soit 64%, étaient des employées. Les restantes étaient cadres intermédiaires ou cadres supérieures.

Leur niveau de diplôme est en moyenne plus élevé que celui constaté sur l'ensemble des femmes interrogées : 19 ont au moins le bac, soit plus de la moitié. La proportion n'est que de 36% pour l'ensemble de l'échantillon.

Enfin, leur moyenne d'âge est plutôt supérieure à l'ensemble de l'échantillon.

II. LA SORTIE DE L'APE

Les femmes sortant de l'APE sont confrontées à un choix : retrouver le monde du travail, ou continuer à rester chez elles pour élever leurs enfants. La décision de retravailler ne peut sans doute pas être réduite à des considérations purement financières (il faut compenser la fin du versement de l'APE) : il faut également considérer l'importance de la sphère "sociale" et "professionnelle". Etre confrontée chaque jour à des situations autres que les seules situations qui mettent en relation des membres d'une même famille ou d'un même voisinage, voir du monde, avoir un rôle économique, exister socialement en dehors des seuls rôles d'épouse et de mère, sont des éléments difficilement appréhendables dans une enquête de ce type, mais qu'il convient de ne pas négliger dans la compréhension des comportements liés au retour à l'emploi.

Le problème est de pouvoir retravailler. Les femmes ayant pu bénéficier d'un congé parental sont normalement assurées de retrouver leur emploi. Les autres doivent rechercher un nouvel emploi. De plus, elles sont pénalisées par leurs propres contraintes (charges familiales) et se retrouvent en concurrence avec d'autres demandeurs d'emplois qui présentent des atouts (plus jeunes, sans enfant, sans interruption de travail).

Une situation un peu particulière correspond aux femmes qui ont eu un troisième enfant, et qui ont choisi de bénéficier de nouveau de l'APE au titre de cette nouvelle naissance (APE de rang 3). La question n'a pas été posée directement dans l'enquête. Cependant, un certain nombre de recoupements ont permis d'identifier les femmes qui semblent être dans ce cas¹⁶.

¹⁶ Les réponses aux différentes questions ouvertes, les commentaires des enquêteurs à la fin de l'entretien, ainsi que la durée de passage dans le dispositif

II.1. Le passage à une APE de rang 3

Parmi les personnes interrogées, près d'une centaine sont en APE de rang 3, qu'elles ont le plus souvent directement enchaînée avec celles de rang 2 (pas d'interruption, le troisième enfant naissant avant le troisième anniversaire du second).

Ces femmes avaient le plus souvent un emploi avant de partir en APE (82% étaient dans ce cas). Cet emploi était moins souvent à durée indéterminée que pour l'ensemble des femmes interrogées qui avaient un travail avant l'APE (68% contre 76%). 5% des femmes en APE 3 étaient au foyer et 13% au chômage.

Par ailleurs, une cinquantaine de femmes interrogées étaient enceinte au moment de l'enquête. Il est probable que certaines d'entre elles demanderont à bénéficier de nouveau de l'APE après la naissance de l'enfant.

La situation actuelle de ces femmes enceintes se répartit en trois tiers :

- 40% se sont déclarées inactives, et n'ont pas retravaillé depuis la fin de l'APE de rang 2
- 32% occupent un emploi
- 28% sont au chômage, et la plupart d'entre elles n'ont pas retravaillé depuis la fin de l'APE de rang 2.

II.2. Une femme sur deux a repris une activité professionnelle depuis la sortie de l'APE

Après l'APE, seulement la moitié des femmes interrogées ont repris une activité professionnelle. L'autre moitié se divise en gros en deux groupes : les femmes qui n'ont pas cherché à retravailler, et qui se déclarent au foyer, et celles qui n'ont pas retrouvé d'activité professionnelle.

Tableau n°16

Reprise ou non d'une activité professionnelle depuis la sortie de l'APE

Situation depuis la sortie de l'APE	eff	- % -
A repris une activité professionnelle	424	51%
N'a pas repris d'activité professionnelle	407	49%
<i>Dont chômage</i>	182	22%
<i>inactivité</i>	225	27%
Total	831	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Dans l'enquête réalisée par J. Fagnani sur les Yvelines, seules 40% des sortantes de l'APE reprenaient un travail à la fin de la période. Dans 83% des cas, il s'agissait de celles qui travaillaient juste avant leur congé et essentiellement celles qui bénéficiaient d'un congé parental.

Dans l'enquête CREDOC, parmi les personnes qui ont repris une activité professionnelle (424 femmes), la plupart occupent toujours un emploi au moment de l'enquête (85% sont dans ce cas). Les autres sont au chômage.

Par ailleurs, la plupart des femmes ayant repris une activité professionnelle n'ont exercé qu'un emploi entre la fin de l'APE et l'interrogation. Rappelons qu'entre ces deux dates, six à douze mois se sont normalement écoulés.

Tableau n°17

**Nombre d'emplois occupés pour les femmes ayant repris une activité professionnelle
Selon la situation au moment de l'enquête**

	Travaille actuellement		Au chômage	
	Eff	- % -	Eff	- % -
A exercé un emploi depuis la sortie	335	93%	55	85%
A exercé plusieurs emplois	24	7%	10	15%
<i>Total</i>	359 (85%)	100%	65 (15%)	100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

*A) A peine une majorité de femmes retravaillent dans la même société
qu'avant l'entrée en APE*

Parmi les personnes qui avaient un travail avant et après la sortie (349 femmes, soit 42% des bénéficiaires interrogés) :

- 42% ont retrouvé le même poste que celui qu'elles occupaient juste avant de percevoir l'APE
- 13% travaillent dans la même société à un autre poste
- 6% occupent un poste similaire dans une autre société
- 36% ont changé à la fois de poste et de société

Les personnes qui sont restées dans la même société, qu'elles aient ou non changé de poste, sont essentiellement des personnes qui avaient un contrat de travail stable (93%). Quelques personnes avaient un statut d'indépendant (3%). Les autres sont en CDD ou en intérim.

Par ailleurs, les femmes qui sont restées dans la même société ont pour la plupart bénéficié d'un congé parental (84% sont dans ce cas, la proportion est semblable pour les personnes qui ont retrouvé leur poste et pour celles qui en ont changé).

Parmi les femmes qui ne sont plus dans la même société, certaines avaient tout de même bénéficié d'un congé parental (30% sont dans ce cas).

B) Les conditions de retour à l'emploi

Parmi les femmes qui ont repris un travail, 75% sont satisfaites des conditions de retour à l'emploi. Cette proportion est plus élevée parmi les personnes qui ont repris le travail avec un contrat stable (84%) et pour les personnes à leur compte (80%). Elle est plus faible pour les personnes ayant repris un emploi avec un statut précaire, mais reste tout de même élevée (66%).

27% estiment que la rupture due à l'APE a eu des conséquences négatives sur les conditions de retour à l'emploi. Là encore, le type de contrat a une influence, même si les différences sont moins marquées que précédemment. Ainsi, les personnes à leur compte sont seulement 15% à estimer que cela a une influence, les femmes ayant un contrat stable sont 28%, celles ayant un contrat précaire sont 32%.

Bien sûr, ces deux perceptions sont liées, même si la relation n'est pas systématique : 49% des personnes qui ne sont pas satisfaites de leurs propres conditions de retour à l'emploi considèrent que l'APE a des conséquences négatives sur les conditions de retour à l'emploi. La proportion est de 21% pour les femmes satisfaites. Cela signifie que certaines femmes estiment que leur insatisfaction relève plus de leur propre situation que d'une attitude systématique des employeurs vis-à-vis des femmes passées par l'APE.

Les trois quarts des femmes qui sont restées au même poste et dans la même société estiment que leur hiérarchie a plutôt bien réagi à leur retour. A l'inverse, 12% d'entre elles ont plutôt eu le sentiment que leurs supérieurs avaient été mécontents de les voir revenir. Cette perception négative est accentuée pour les femmes qui ont changé de poste au sein de la même société : c'est alors 26% de femmes qui considèrent que leur hiérarchie a mal réagi, pour 64% de femmes exprimant un sentiment positif.

II.3. Analyse des parcours professionnels des femmes ayant retravaillé

Pour résumer les informations qui concernent la situation face à l'emploi à la sortie du dispositif, une analyse en correspondance multiple a été réalisée, comme pour le parcours professionnel avant l'entrée dans le dispositif.

L'analyse ne porte que sur les personnes ayant effectivement repris le travail. N'ont pas été considérées les femmes qui se sont déclarées au foyer depuis leur sortie de l'APE, ou au chômage sans avoir retravaillé (401 personnes).

Les variables qui ont été considérées dans l'analyse sont :

- Le nombre d'emplois différents occupés depuis la sortie de l'APE
- Le fait d'avoir suivi ou non une formation depuis la fin de l'APE
- Le fait d'avoir ou non connu une période de chômage entre la fin de l'APE et la reprise du travail
- Le statut du premier emploi occupé
- Le fait d'être ou non satisfait des conditions de retour à l'emploi
- Le fait de considérer que s'arrêter de travailler est néfaste pour le retour à l'emploi
- La perception de la réaction de la hiérarchie au retour

Seuls les deux premiers axes ont été conservés. Ils expliquent à eux seuls 41% de l'inertie.

L'axe 1 est un axe de **stabilité professionnelle** : il oppose les personnes ayant repris un emploi stable aux femmes qui ont repris un emploi avec un statut précaire. Il oppose de même les personnes n'ayant pas connu de chômage avant la reprise du travail et celles qui sont passées par une période de chômage. Du côté des statuts précaires se projettent par ailleurs les personnes qui ont déjà occupé plusieurs emplois depuis la fin de l'APE.

L'axe 2 est un axe de **satisfaction sur les conditions de retour à l'emploi**. Il oppose les femmes qui trouvent que la réaction de la hiérarchie a été mauvaise, ou qui considèrent que le

retour à l'emploi s'est mal passé, aux femmes qui sont au contraire satisfaites ou qui ont estimé que leur hiérarchie avait plutôt bien réagi. De même, les personnes qui considèrent qu'une coupure est préjudiciable à leur carrière professionnelle sont plutôt du premier côté.

Les personnes ayant repris un emploi stable ont le plus souvent retrouvé leur ancien emploi, après un congé parental. Elles repartent dans la même société, au même poste ou à un autre poste.

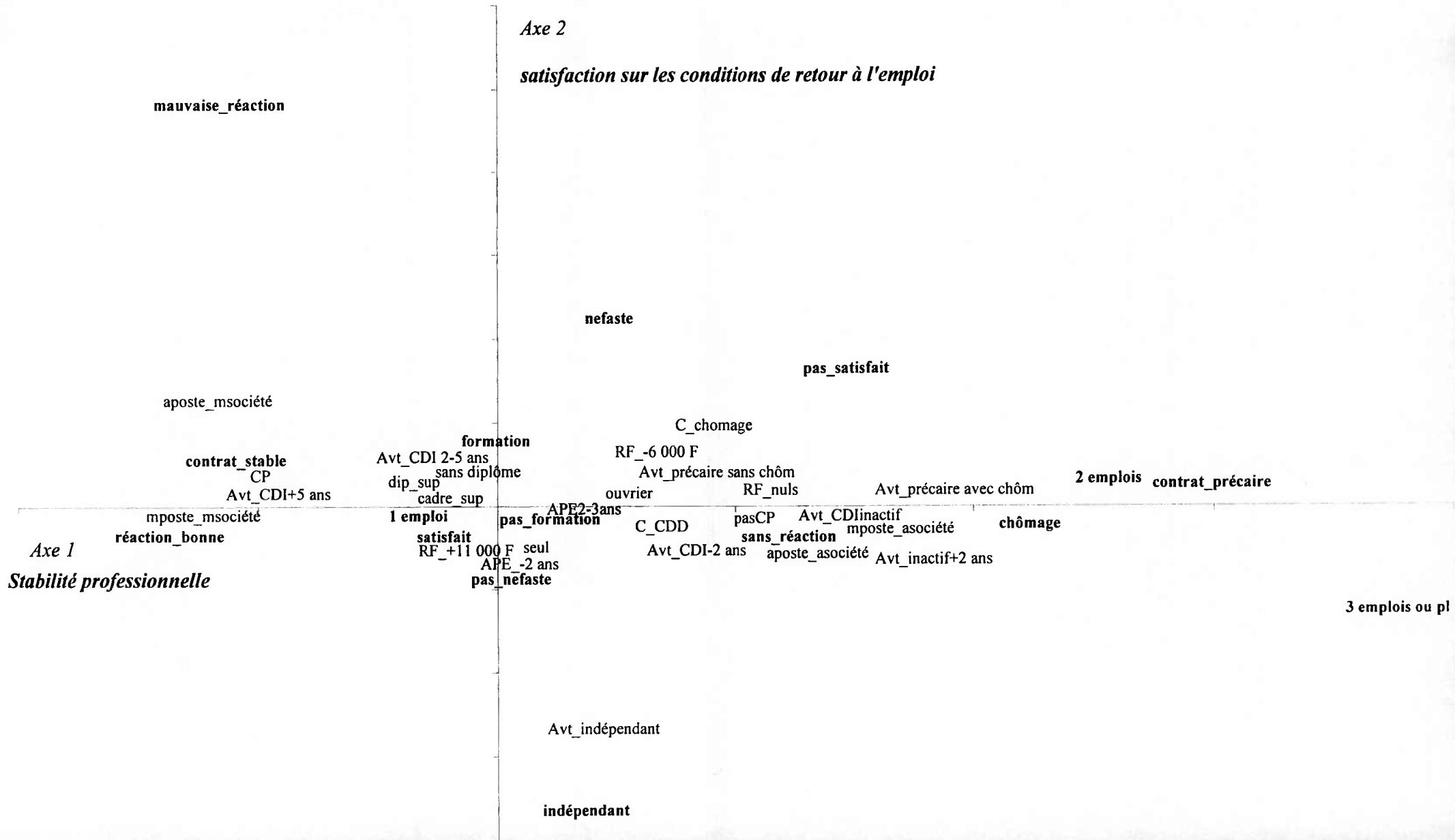
Les personnes ayant repris leur travail à un autre poste sont plutôt du côté des personnes qui ne sont pas satisfaites de leur conditions de retour à l'emploi.

Par ailleurs, parmi les variables supplémentaires a aussi été projeté la situation avant l'entrée en APE (typologie présentée précédemment) : les femmes auparavant en CDI, surtout avec une ancienneté élevée, sont proches sur le graphique des personnes ayant réintégré la même société, et ayant bénéficié d'un congé parental. Elles sont par ailleurs proches des personnes qui considèrent que la réaction de la hiérarchie a été plutôt bonne et qui sont satisfaites de leurs conditions de retour à l'emploi : toutes ces caractéristiques renvoient en fait aux mêmes individus.

Les trajectoires alternant emplois précaires et chômage sont à l'autre extrémité, du côté des personnes qui connaissent de nouveau la précarité après leur passage en APE.

Les personnes ayant connu auparavant une trajectoire précaire sans chômage ont une position plus intermédiaire, qui laissent penser qu'elles se divisent en deux : certaines qui retrouvent une certaine stabilité, d'autres qui au contraire sont un peu plus exposées au chômage.

Parcours professionnel depuis l'APE



On peut comme pour la situation avant l'entrée en APE, construire une typologie des parcours professionnels après l'APE, pour les personnes ayant travaillé.

Le premier critère de différenciation est d'avoir ou non connu une période de chômage en sortant de l'APE. La différenciation se fait ensuite selon le nombre d'emplois déjà occupés, et enfin selon le statut du dernier emploi.

Typologie des parcours professionnels à la sortie de l'APE

Pas de chômage avant la reprise d'emploi :

- 1 seul emploi stable (193 personnes, 23%)
- 1 seul emploi indépendant (23 personnes, 3%)
- 1 seul emploi, précaire (45 personnes, 5%)
- plus d'un emploi (15 personnes, 2%)

Chômage, puis reprise d'emploi :

- 1 seul emploi, précaire (39 personnes, 5%)
- 1 seul emploi, stable (32 personnes, 4%)
- 1 seul emploi, indépendant (11 personnes, 1%)
- plus d'un emploi (28 personnes, 3%)

(reste les fonctionnaires ayant repris une activité professionnelle : 36 personnes, 4%)

Pas de reprise d'activité professionnelle

- Chômage (182 personnes, 22%)
- Inactivité (225 personnes, 27%)

LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

Cette partie fait le lien entre la situation des bénéficiaires interrogés avant leur passage à l'APE et depuis leur sortie du dispositif. Elle consiste à reconstruire des parcours professionnels, qui tiennent compte de la situation avant et après l'interruption due à l'APE.

I. MOINS DE LA MOITIÉ DES FEMMES TRAVAILLENT AVANT ET APRES L'APE

Avant l'APE, les trois quarts des femmes avaient un emploi. La proportion de femmes ayant un emploi après le passage dans le dispositif n'est plus que de 51%. La part de femmes au chômage n'a cependant pas progressé (21% avant l'APE, 22% après). C'est la proportion de femmes qui se déclarent au foyer qui a beaucoup augmenté : cette catégorie représente après l'APE plus du quart des personnes interrogées. Certaines femmes semblent prolonger délibérément la coupure amorcée avec l'APE.

Tableau n°18

Situation face à l'emploi avant et après le passage à l'APE

Avant	Après	A repris une activité professionnelle	N'a pas repris d'activité		Total
			Chômage	inactivité	
Avait un travail		349 (42%) 56%	116 (14%) 18%	164 (20%) 26%	629 (76%) 100%
Chômage indemnisé		52 (6%) 38%	53 (6%) 38%	33 (4%) 24%	138 (17%) 100%
Chômage non indemnisé		14 (2%) 43%	11 (1%) 33%	8 (1%) 24%	33 (4%) 100%
Au foyer		9 (1%) 29%	2 (0%) 6%	20 (3%) 65%	31 (4%) 100%
Total		424 51%	182 22%	225 27%	831 100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Cependant, si la comparaison globale laisse apparaître un report des situations d'emploi vers l'inactivité, l'analyse détaillée laisse entrevoir une réalité plus complexe : certaines personnes sans emploi avant l'APE ont réussi à trouver un emploi à la sortie, alors que des personnes qui avaient un travail ne l'ont pas retrouvé.

Parmi les personnes qui avaient un travail, plus de la moitié (56%) ont repris une activité professionnelle. Un quart est resté au foyer (parmi elles, certaines ont enchaîné sur une APE de rang 3). Ces femmes semblent avoir fait délibérément le choix de ne pas reprendre leur activité professionnelle dès la fin de l'APE de rang 2. Le quart restant n'a pas réussi à retrouver un emploi, depuis la fin de l'APE, qui remonte à au moins six mois.

La trajectoire des personnes au chômage avant l'APE est assez semblable, quel que soit le statut d'indemnisation : environ 40% trouvent un travail, un tiers se retrouve de nouveau au chômage, un quart ne cherche pas d'emploi.

La part de personnes qui se maintiennent en dehors du monde du travail reste la même quelle que soit la situation au départ : environ un quart des femmes actives avant l'APE (ayant ou non un emploi) restent au foyer après l'APE.

Seules les personnes déjà inactives avant l'APE sont plus nombreuses à rester au foyer ensuite (les deux tiers sont dans ce cas). Cependant, plus d'un quart a repris une activité professionnelle. Rappelons que les femmes au foyer avant l'APE sont très peu nombreuses dans l'échantillon.

II. QUATRE PARCOURS REGROUPENT PLUS DE LA MOITIÉ DES FEMMES

La « matrice de passage » précédente a ensuite été complétée en tenant compte des statuts d'emploi avant l'entrée en APE, et des trajectoires à la sortie.

Quatre parcours professionnels regroupent plus de la moitié des femmes (55%) :

- La trajectoire la plus fréquente est celle des femmes ayant un travail stable avant l'APE, qui ont repris un emploi dès la fin de l'APE qu'elles occupent encore au moment de l'enquête. Ce parcours regroupe le quart des femmes interrogées.
- La deuxième trajectoire la plus fréquente est celle des femmes qui avaient un emploi stable avant l'APE, et qui ont choisi de rester au foyer après l'APE (15% des femmes interrogées).
- La troisième est celle des femmes qui avaient un emploi stable et qui sont au chômage, sans avoir pu encore retravailler depuis la fin de l'APE (9% des femmes interrogées)
- La quatrième est celle des femmes au chômage, indemnisé ou non, avant l'entrée en APE, qui se retrouvent encore au chômage à la sortie, sans avoir encore pu trouver un emploi. Cette trajectoire représente 7% des femmes interrogées.

L'autre moitié se répartit dans une multitude de situations qui ne regroupent à elles seules jamais plus de 4% de l'échantillon.

Tableau n°19

Parcours professionnels avant et après l'APE

APRES		Pas de retour à l'emploi		Retour à l'emploi			Total	
		Inactivité	Chômage	1 emploi encore occupé	1 emploi plus occupé lors de l'enquête	Chômage + 1 emploi		2 emplois ou plus
AVANT								
Avait un travail	Travail indépendant	8 (1%) 36%	6 (1%) 27%	3 (0%) 14%	1 (0%) 5%	4 (0%) 18%	- 100%	22 (3%) 100%
	Travail stable	121 (15%) 25%	78 (9%) 16%	210 (25%) 43%	27 (3%) 6%	33 (4%) 7%	15 (2%) 3%	484 (58%) 100%
	Travail précaire	36 (4%) 29%	31 (4%) 25%	27 (3%) 22%	2 (0%) 2%	20 (2%) 16%	7 (1%) 6%	123 (15%) 100%
Etait au chômage	Chômage indemnisé	33 (4%) 24%	54 (6%) 39%	10 (1%) 7%	4 (0%) 3%	29 (3%) 21%	8 (1%) 6%	138 (16%) 100%
	Chômage non indemnisé	9 (1%) 27%	11 (1%) 34%	7 (1%) 21%		4 (0%) 12%	2 (0%) 6%	33 (4%) 100%
Etait inactive (au foyer)		20 (2%) 65%	2 (0%) 6%	7 (1%) 23%	1 (0%) 3%	-	1 (0%) 3%	31 (4%) 100%
Total		227 27%	182 22%	264 32%	35 4%	90 11%	33 4%	831 (100%) 100%

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

Tableau n°20

Parcours professionnels avant et après l'APE (2)

APRES		Pas de retour à l'emploi		Retour à l'emploi			L.I.a.1.1	Total
		Inactivité	Chômage	Travail indépendant	Travail stable (+ancien fonctionnaire)	Travail précaire		
AVANT								
Avait un travail	Travail indépendant	8 (1%) 36%	6 (1%) 27%	7 (1%) 32%	1 (0%) 5%	-	22 (3%) 100%	
	Travail stable	121 (15%) 25%	78 (9%) 16%	18 (2%) 4%	224 (27%) 46%	43 (5%) 9%	484 (58%) 100%	
	Travail précaire	36 (4%) 29%	31 (4%) 25%	5 (1%) 4%	20 (2%) 16%	31 (4%) 25%	123 (15%) 100%	
Etait au chômage		42 (5%) 24%	65 (7%) 39%	7 (1%) 4%	21 (3%) 12%	36 (4%) 21%	171 (20%) 100%	
Etait inactive (au foyer)		20 (2%) 65%	2 (0%) 6%	2 (0%) 6%	4 (0%) 13%	3 (0%) 10%	31 (4%) 100%	
Total		227 27%	182 22%	38 5%	270 32%	114 14%	831 (100%) 100%	

Source : Enquête sortants APE CREDOC-CNAF 1999

III. LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE TYPE DE PARCOURS

Le paragraphe qui suit précise les caractéristiques des quatre parcours les plus fréquents identifiés précédemment.

III.1. Travail stable – Un emploi encore occupé (210 personnes - 25% de l'échantillon total)

Ce travail occupé après l'APE est le plus souvent un emploi stable (73% de CDI + 14% d'anciens fonctionnaires pour lesquels la question n'a pas été posée. On peut cependant supposer que l'emploi après l'APE a le plus souvent le même statut, sauf pour cinq d'entre eux, qui disent avoir changé de société). Certains se sont mis à leur compte (7%), les derniers ont repris un travail avec un statut précaire (6%).

78% de ces femmes ont bénéficié d'un congé parental au moment de leur départ en APE.

Les femmes ayant suivi cette trajectoire ont le plus souvent réintégré leur ancienne société, à leur ancien poste (57%) ou encore à un nouveau poste (17%). D'ailleurs, les femmes qui ont pu bénéficier d'un congé parental sont encore plus nombreuses à être revenues dans leur ancienne société, au même poste (63%) ou à un poste différent (20%).

6% des femmes de cette classe sont seules. 96% ont deux enfants, 5% sont enceintes du troisième.

La structure par âge des femmes de ce groupe est un peu différente de celle obtenue sur l'ensemble de l'échantillon. Les femmes âgées de 29 à 32 ans sont un peu plus représentées (53% au lieu de 47%). Les structures des diplômes et des CSP sont équivalentes.

Près des deux tiers occupaient leur poste depuis cinq ans ou plus avant de partir en APE. 25% y étaient depuis 2 à 5 ans, 11% depuis moins de deux ans. Plus l'ancienneté est élevée, et plus la proportion de bénéficiaires d'un congé parental est importante : 84% pour les cinq ans et plus, 74% pour les 2 à 5 ans et seulement 47% pour les moins de deux ans.

88% des femmes de ce groupe sont satisfaites des conditions de leur retour à l'emploi. La proportion est encore plus forte pour les personnes qui sont restées dans la même société et au même poste (92% sont satisfaites). Chez les femmes qui ont changé de poste, la proportion est un peu moins élevée, mais reste supérieure à 80%.

Seulement 12% considèrent que la hiérarchie a plutôt mal réagi à leur retour d'APE lorsqu'il a eu lieu au même poste. La proportion est de 19% pour celles qui ont changé de poste.

Enfin, 80% considèrent que le fait de s'être arrêté n'a pas eu de conséquences négatives sur leur trajectoire professionnelle. Les personnes qui ont changé de société ou qui ont retrouvé leur poste sont les plus convaincues. Les personnes qui ont changé de poste au sein de leur ancienne société sont les plus négatives (40%, soit 14 personnes, estiment que leur arrêt a eu des conséquences négatives). Les raisons exprimées par l'ensemble des mécontentes sont la fait qu'elles n'ont pas retrouvé les mêmes conditions d'emploi (15 personnes), ou encore que le travail qu'elles occupent est inadapté à une vie familiale (5 personnes).

III.2. Travail stable – inactivité (121 – 15%)

Ces femmes ne présentent pas de particularités en termes de CSP à l'entrée (les ouvrières sont un peu plus représentées (3%)). Les femmes sans diplôme sont un peu plus nombreuses (29% au lieu de 21%, au détriment des niveaux de diplôme intermédiaires (CAP, BEP)).

Elles étaient en moyenne dans leur ancien poste depuis un peu moins longtemps que les femmes de la classe précédente : 50% occupaient leur poste depuis au moins 5 ans, 34% depuis 2 à 3 ans, et 18% depuis moins de deux ans.

67% des non-fonctionnaires occupaient ce poste à plein temps, 23% bénéficiaient d'un temps partiel souhaité, les 10% restant travaillant à temps partiel subi.

Ces femmes (à l'exception d'une) sont en couple. Le nombre d'enfants est plus élevé que dans la classe précédente : 44% sont dans un foyer composé de quatre personnes, 51% de cinq personnes et 4% de 6 personnes ou plus. D'ailleurs 40% ont enchaîné sur une APE de rang 3. De plus, ces femmes sont pour la plupart, 94%, restées la durée maximale en APE de rang 2.

III.3. Travail stable – chômage (78 - 9%)

Ces femmes n'ont donc pas retrouvé le CDI dont elles disposaient avant leur départ en APE. 47% ont déclaré qu'elles avaient occupé leur emploi pendant au moins cinq ans, 34% pendant 2 à 5 ans et 20% pendant moins de deux ans.

La raison de fin d'emploi évoquée est le plus souvent le départ en APE sans plus de précision (48%), mais aussi le licenciement (33%) ou encore la démission (10%).

Les trois quarts sont indemnisées. Le quart restant déclare ne pas avoir perçu d'indemnisation. Ces dernières font plutôt partie des femmes dont le CDI a duré le moins longtemps.

90% de ces femmes vivent en couple. La plupart d'entre elles ont deux enfants. Seulement 3 femmes sont enceintes au moment de l'enquête. Les moins de 29 ans sont sous-représentées (16% au lieu de 32%), à la faveur des plus de 34 ans (30% au lieu de 18%). Enfin, les anciennes employées sont encore plus nombreuses dans cette classe que dans l'ensemble de l'échantillon : elles constituent 71%, au lieu de 64%.

84% sont restées les 3 ans à l'APE.

27% ont suivi une formation depuis la fin de l'APE. Si ces femmes n'ont pas réussi à retrouver un emploi, c'est d'une part parce que les emplois qu'on leur propose ne leur conviennent pas, d'autre part parce qu'on ne leur propose pas d'emploi.

- Les emplois ne conviennent pas : elles l'imputent d'abord au fait que les horaires des postes qu'on leur propose ne conviennent pas (51%), ainsi que la localisation (37%) ou encore la nature des emplois (35%).
- On ne leur propose pas d'emploi : 41% estiment surtout qu'elles ont arrêté trop longtemps, 37% affirment qu'on ne leur a pas proposé d'emploi, 22% reconnaissent qu'elles n'ont pas encore fait suffisamment de démarches.

Parmi les autres raisons évoquées figurent l'âge (en moyenne, les femmes de cette classe sont plus âgées que le reste de l'échantillon) ainsi que la conjoncture difficile, ou un secteur d'activité plutôt bouché.

III.4. Chômage – chômage (65 – 7%)

Ces femmes sont comme pour le groupe précédent en moyenne plus âgées : seulement 41% avaient moins de 32 ans à l'entrée de l'APE, contre 54% en moyenne.

10 d'entre elles (16%) n'ont pas travaillé au cours des deux ans précédant l'entrée en APE, 36 ont travaillé avec un contrat stable (56%), 18 ont travaillé avec un contrat précaire (28%). Pour celles qui avaient un contrat stable, la raison de fin d'emploi est essentiellement le licenciement. Pour les contrats précaires, c'est plutôt la fin de contrat. Les démissions sont plus rares que dans la classe précédente.

Cependant, elles étaient toutes au chômage au moment où elles ont demandé l'APE.

Elles sont restées pour les trois quarts 3 ans à l'APE. Les autres sont restées moins longtemps probablement parce qu'elles n'ont pas demandé l'APE dès la naissance de leur deuxième enfant.

Au moment de l'enquête, un peu plus de la moitié d'entre elles, 36, perçoivent des indemnités ASSEDIC.

Les raisons invoquées pour expliquer le fait qu'elles n'aient pas trouvé d'emploi sont un peu plus en faveur de l'absence d'emploi que de l'inaptitude des emplois par rapport à la classe précédente :

19% seulement estiment qu'elles n'ont pas effectué suffisamment de démarches, 52% affirment que l'on ne leur a pas proposé d'emploi, 48% pensent qu'elles ont arrêté trop longtemps de travailler.

43% estiment que les horaires des emplois proposés ne convenaient pas, 24% pour la nature ou encore 27% pour la localisation.

Parmi les autres raisons évoquées, on retrouve comme dans la classe précédente l'âge et la conjoncture, mais aussi le manque de qualification, ou encore le besoin de disponibilité pour des femmes ayant des enfants souffrant d'un handicap mental ou physique, ou encore pour une femme ayant un mari gravement malade.

CONCLUSION

La CNAF a confié au CREDOC une enquête sur les sortants de l'Allocation Parentale d'Education de rang 2 (personnes ayant bénéficié de cette allocation au titre de leur deuxième enfant). L'objectif était de mieux connaître le profil de ces bénéficiaires, ainsi que leur parcours professionnel avant et après le passage à l'APE.

Cette enquête a été réalisée en février-mars 1999, par téléphone, auprès d'un échantillon de 830 bénéficiaires au 31 décembre 1997, dont le deuxième enfant a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 1998. Ces femmes sont donc sorties de l'APE depuis six mois à un an au moment de l'interrogation.

Ces femmes font partie des premières à avoir bénéficié de l'APE au titre du deuxième enfant, après que les conditions d'accès aient été élargies en 1994. Les femmes qui bénéficient actuellement de l'APE de rang 2, alors que les nouvelles conditions d'attribution de l'APE sont mieux connues, ont probablement des caractéristiques un peu différentes.

Avant leur départ en APE

- Les trois quarts des femmes interrogées occupaient un emploi. Cet emploi était le plus souvent stable, CDI dans le secteur privé, fonctionnaire ou contractuel dans le secteur public (75% des femmes ayant un emploi), et durait le plus souvent depuis plus de deux ans (75% des femmes ayant un emploi).
- 20% étaient au chômage et seulement 4% se sont déclarées au foyer. La limite entre ces deux catégories n'est pas toujours évidente, surtout pour des femmes ayant déjà un enfant, le plus souvent en bas-âge. Parmi les femmes sans emploi, la distinction porte plus sur l'ancienneté de l'inactivité. Rare sont les femmes qui n'ont pas travaillé du tout au cours des deux années précédant l'entrée en APE. Elles représentent moins de 20% des personnes sans emploi au moment de l'entrée en APE. Les autres ont toutes travaillé depuis moins de deux ans, soit avec un contrat stable (48%), soit avec un contrat précaire (32%). Rappelons que seules les

femmes ayant travaillé au moins deux ans au cours des cinq dernières années sont éligibles à l'APE de rang 2.

Les femmes concernées par cette allocation sont surtout des employées ou des ouvrières : ces deux catégories socioprofessionnelles représentent à elles seules 84% de l'échantillon. Les cadres supérieurs, et dans une moindre mesure les professions intermédiaires et les commerçants ou chefs d'entreprise, sont des catégories très peu représentées. Ceci s'explique en partie par le fait que l'APE est une allocation forfaitaire, qui ne tient pas compte des revenus du bénéficiaire avant la demande. Ces catégories socioprofessionnelles sont celles pour qui le différentiel est le plus élevé. En outre, les employés et les ouvriers ont en général moins de perspectives d'avenir professionnel que les cadres intermédiaires ou supérieurs. Elles se soucient moins des conséquences que pourrait avoir une interruption de trois ans sur leur carrière et n'hésitent pas à s'arrêter.

Par ailleurs, les femmes interrogées sont le plus souvent des femmes qui vivent en couple, et dont le conjoint bénéficie lui-même d'une bonne stabilité professionnelle : 88% ont un CDI ; sont fonctionnaires ou contractuels dans la fonction publique, ou encore sont à leur compte. Les CSP des conjoints sont assez proches des CSP de leurs femmes : les cadres supérieurs ou même les professions intermédiaires sont peu répandues.

Après l'APE

Avant l'APE, les trois quarts des femmes avaient un emploi. La proportion de femmes ayant un emploi après le passage dans le dispositif n'est plus que de 51%. La part de femmes au chômage n'a cependant pas progressé (21% avant l'APE, 22% après). C'est la proportion de femmes qui se déclarent au foyer qui a beaucoup augmenté : cette catégorie représente après l'APE plus du quart des personnes interrogées. Parmi elles, certaines ont eu un troisième enfant. Elles ont alors pu bénéficier de l'APE de rang 3 (moins d'une centaine de personnes interrogées sont dans ce cas). La proportion de femmes au foyer est la même parmi les femmes ayant un emploi avant l'APE, et celles qui étaient au chômage.

Finalement, seules 42% des femmes avaient un travail avant et après la sortie. Parmi elles, un peu plus de la moitié (55%) sont restées dans la même société, en général au même poste. Ces personnes avaient le plus souvent un emploi stable (93%) et une forte proportion avait un congé parental (84%).

Le sentiment général des femmes actives avant et après l'APE est que leur reprise du travail s'est plutôt bien passée : 75% sont satisfaites des conditions de retour à l'emploi. Les femmes les moins satisfaites font plutôt parties de celles qui ont changé de poste en gardant le même employeur.

Quelques femmes ont vu leur situation évoluer plutôt favorablement : au chômage avant l'APE, elles ont depuis repris une activité professionnelle. 14% des femmes avaient un emploi avant l'APE, et n'ont pas réussi à retravailler depuis. Plus précisément, 9% avaient un emploi stable avant l'APE et sont au chômage depuis. Pour ces femmes, on peut vraisemblablement parler d'une détérioration de la situation professionnelle. Les raisons avancées par ces femmes sont doubles : soit on ne leur propose pas d'emplois, soit les emplois qu'on leur propose ne leur conviennent pas (en particulier les horaires).

L'interrogation a eu lieu moins d'un an après que les femmes soient sorties du dispositif de l'APE de rang 3. Les trajectoires professionnelles reconstruites depuis cette date sont encore courtes. En particulier, les femmes qui n'ont pas réussi à reprendre une activité professionnelle peuvent trouver un emploi dans les mois qui viennent. Cependant, la durée d'inactivité, dont on connaît les effets dissuasifs sur les employeurs potentiels, ne fait qu'augmenter. Une partie des femmes qui se déclarent aujourd'hui au foyer souhaiteront probablement reprendre une activité professionnelle d'ici quelques mois, lorsque le benjamin ira à l'école par exemple. Ces femmes, qui ne rentrent plus dans le cadre d'un congé parental, ne sont pas assurées de retrouver un travail. L'interruption aura duré plusieurs années et risque d'être mal perçue par les employeurs, d'autant plus que ces femmes sont peu qualifiées. Ces femmes, surtout des employées et des ouvrières, rencontreront alors des difficultés à retrouver un emploi si les taux de chômage restent équivalents à ce qu'ils sont actuellement.

ANNEXE

Tris à plat

Typologie des CAF

Résultats de l'ACM sur le parcours professionnel avant l'entrée en ape

Résultats de l'ACM sur le parcours professionnel après le passage en APE

"TRIS À PLAT REDRESSÉS"

Q13 Actuellement, vivez-vous en couple ?

"001 oui"	779	93,7
"002 non"	52	6,3
"Total"	831	100,0

Q14 Etes-vous

"001 célibataire"	13	24,8
"002 séparée ou divorcée"	37	71,8
"003 veuve"	2	3,4
"Total"	52	100,0

Q16 Etes-vous enceinte actuellement ?

"001 oui"	46	5,5
"002 non"	785	94,5
"Total"	831	100,0

Q17 Nous allons parler de votre trajectoire professionnelle avant votre entrée en APE Quelle était votre situation par rapport à l'emploi juste avant d'entrer dans le dispositif APE ?

"001 vous aviez un travail"	570	68,6
"002 vous étiez au foyer (inactivité)"	31	3,8
"003 vous étiez en congé de maternité"	59	7,1
"004 vous étiez au chômage indemnisé"	138	16,6
"005 vous étiez au chômage sans être indemnisé"	33	4,0
"Total"	831	100,0

Q18 Quel est votre diplôme le plus élevé ?

"001 Aucun diplôme"	103	12,4
"002 Certificat d'études primaires (CEP)"	14	1,7
"003 Brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet des collèges"	54	6,5
"004 CAP, BEP, ou autre diplôme de ce niveau"	360	43,3
"005 Baccalauréat, Brevet professionnel, ou autre diplôme de ce niveau"	185	22,2
"006 Diplôme de 1er cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme paramédical ou social"	68	8,2
"007 Diplôme 2ème ou 3ème cycle universit., diplôme grande école ou école d'ingénieur"	45	5,4
"008 autre"	3	0,3
"Total".....	831	100,0

Q22 Avez-vous connu une ou plusieurs périodes de chômage durant ces 2 années ?

"001 aucune".....	476	57,3
"002 1 période de chômage"	281	33,9
"003 2 périodes de chômage".....	51	6,1
"004 3 ou plus".....	22	2,7
"Total".....	831	100,0

Q24 Profession avant d'entrer en APE :

"001 agriculteur exploitant"	1	0,1
"002 commerçant, artisan, chef d'entreprise"	7	0,8
"003 cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure".....	20	2,4
"004 profession intermédiaire (agent de maîtrise, instituteur, contremaître...)"	103	12,4
"005 employé"	532	64,0
"006 ouvrier".....	169	20,3
"Total".....	831	100,0

Q25 vous étiez :

"001 à votre compte"	24	2,8
"002 fonctionnaire, salariée du secteur parapublic (France Télécom, EDF/GDF)"	56	6,8
"003 Contractuelle de la fonction publique"	21	2,5
"004 Salariée dans une entreprise de droit privé: en contrat à durée indéterminée"	532	64,0
"005 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat aidé (CIE, CES, contrat de qualification, d'adaptation, d'emploi consolidé, ...)"	55	6,7
"006 Salariée dans une entreprise de droit privé : en intérim"	25	3,0
"007 Salariée dans une entreprise de droit privé : contrat à durée déterminée"	110	13,3
"008 autre"	8	0,9
"Total"	831	100,0

Q27 Occupiez-vous cette activité professionnelle :

"001 A temps plein"	514	66,2
"002 A temps partiel, et souhaitant travailler davantage"	111	14,3
"003 A temps partiel, sans souhaiter travailler davantage"	151	19,5
"Total"	777	100,0

Q30 Quelle était la taille de cette entreprise (pour les non salariés de l'Etat) ?

"001 moins de 5 salariés"	139	17,9
"002 5 à 9 salariés"	83	10,6
"003 10 à 20 salariés"	97	12,5
"004 21 à 49 salariés"	103	13,2
"005 plus de 50 salariés"	326	41,9
"006 (nsp)"	30	3,8
"Total"	777	100,0

Q31 Toujours avant d'entrer en APE, combien de temps y avez-vous travaillé ?

"001 moins d'un an"	110	14,1
"002 1 an à moins de 2 ans"	134	17,2
"003 2 ans à moins de 5 ans"	233	29,9
"004 5 ans et plus"	301	38,7
"Total".....	777	100,0

Q32 Quelle est la cause de la fin de cet emploi ?

"001 entrée en APE"	344	44,3
"002 licenciement"	148	19,1
"003 fin de contrat"	162	20,9
"004 démission"	68	8,8
"005 mutation du conjoint"	19	2,4
"006 autre (maladie...)"	35	4,5
"Total".....	777	100,0

Q36 et avant cet emploi, exerciez-vous une autre profession?

"001 oui"	321	41,3
"002 non"	456	58,7
"Total".....	777	100,0

Q38 Quelle était cette profession ?

"001 agriculteur exploitant"	1	0,2
"002 commerçant, artisan, chef d'entreprise"	1	0,4
"003 cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure"	3	1,0
"004 profession intermédiaire (agent de maîtrise, instituteur, contremaître...)"	41	12,7
"005 employé"	221	68,8
"006 ouvrier".....	54	16,9
"Total".....	321	100,0

Q39 dans cette profession ...

"001 Vous étiez à votre compte"	8	2,4
"002 Vous étiez fonctionnaire, contractuelle de la fonction publique, salarié du secteur parapublic (France Télécom, EDF/GDF)"	10	3,0
"003 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat à durée indéterminée"	160	49,8
"004 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat aidé (CIE, CES, contrat de qualification, d'adaptation, d'emploi consolidé, ...)"	24	7,5
"005 Salariée dans une entreprise de droit privé : en intérim"	20	6,1
"006 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat à durée déterminée"	92	28,7
"007 autre"	8	2,5
"Total"	321	100,0

Q41 Pouvez-vous nous dire dans quelle tranche se situait votre revenu salarial net mensuel, juste avant d'entrer en APE ? (revenu = salaires + indemnités chômage)

"001 Moins de 6 000 f par mois"	556	71,5
"002 De 6 000 à moins de 8 000 f par mois"	151	19,5
"003 De 8 000 à moins de 10 000 f par mois"	32	4,1
"004 De 10 000 à moins de 12 000 f par mois"	13	1,7
"005 De 12 000 à moins de 15 000 f par mois"	8	1,0
"006 De 15 000 à 20 000 f par mois"	3	0,3
"008 (revenus nuls)"	13	1,6
"009 (Refus)"	1	0,1
"010 (Nsp)"	1	0,1
"Total"	777	100,0

Q42 viviez-vous en couple avant d'entrer en APE ?

"001 oui"	794	95,6
"002 non"	37	4,4
"Total"	831	100,0

Q43 Quelle était la situation professionnelle de votre conjoint au moment de votre entrée dans le dispositif APE ?

"001 il était fonctionnaire, contractuel de la fonct° publique ou salarié du sect parapublic"	87	11,0
"002 il avait un travail en contrat à durée indéterminée dans le secteur privé"	529	66,6
"003 il avait un travail en contrat à durée déterminée"	52	6,6
"005 il était inactif (sauf retraité)"	5	0,7
"006 il était à la recherche d'un emploi"	36	4,5
"007 autre"	85	10,7
"Total"	794	100,0

Q46 Profession du conjoint avant d'entrer en APE :

"001 agriculteur exploitant"	9	1,2
"002 commerçant, artisan, chef d'entreprise"	53	6,6
"003 cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure"	74	9,3
"004 profession intermédiaire (agent de maîtrise, instituteur, contremaître...)"	110	13,8
"005 employé"	115	14,5
"006 ouvrier"	426	53,7
"008 autre inactif"	8	1,0
"Total"	794	100,0

Q47 Dans quelle tranche de revenu salarial se situait-il ? (salaire + indemnités chômage)

"001 Moins de 6 000 f par mois"	149	18,7
"002 De 6 000 à moins de 8 000 f par mois"	316	39,8
"003 De 8 000 à moins de 10 000 f par mois"	149	18,7
"004 De 10 000 à moins de 12 000 f par mois"	66	8,3
"005 De 12 000 à moins de 15 000 f par moi"	49	6,2
"006 De 15 000 à 20 000 f par mois"	24	3,1
"007 Plus de 20 000 f par mois"	20	2,6
"008 (revenus nuls)"	8	1,0
"009 (Refus)"	4	0,4
"010 (Nsp)"	9	1,2
"Total"	794	100,0

Q48 Pendant la période où vous avez bénéficié de l'APE, avez-vous été en stage, en formation ou avez-vous suivi des études ?

"001 oui"	34	4,4
"002 non"	743	95,6
"Total"	777	100,0

Q52 Avez-vous touché l'APE jusqu'aux 3 ans de votre plus jeune enfant ?

"001 oui"	734	94,5
"002 non"	43	5,5
"Total"	777	100,0

Q54 Depuis votre sortie de l'APE, avez-vous repris une activité professionnelle (même entrecoupée par une ou plusieurs périodes de chômage) ?

"001 oui"	424	51,0
"002 non, recherche d'un emploi"	183	22,0
"003 non, inactivité"	224	27,0
"Total"	831	100,0

Q55 Combien d'emplois avez-vous occupé depuis votre sortie d'APE?

"001 1 emploi"	379	89,4
"002 2 emplois"	36	8,5
"003 3 emplois et plus"	9	2,1
"Total"	424	100,0

Q56 nous allons décrire le dernier emploi occupé depuis votre sortie d'APE occupez-vous toujours cet emploi?

"001 oui"	358	84,5
"002 non"	66	15,5
"Total"	424	100,0

Q58 Profession en cours ou dernière exercée

"001 agriculteur exploitant"	2	0,6
"002 commerçant, artisan, chef d'entreprise"	7	1,8
"003 cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure"	7	1,8
"004 profession intermédiaire (agent de maîtrise, instituteur, contremaître...)"	32	8,4
"005 employé"	256	66,1
"006 ouvrier"	82	21,3
"Total"	387	100,0

Q59 vous êtes(ou vous étiez)..

"001 à votre compte"	37	9,7
"002 fonctionnaire, salariée du secteur parapublic (France Télécom, EDF/GDF)"	7	1,7
"003 Contractuelle de la fonction publique"	14	3,6
"004 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat à durée indéterminée"	215	55,6
"005 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat aidé (CIE, CES, contrat de qualificat°, d'adaptation, d'emploi consolidé)	6	1,7
"006 Salariée dans une entreprise de droit privé : en intérim"	19	5,0
"007 Salariée dans une entreprise de droit privé : contrat à durée déterminée"	79	20,4
"008 autre"	9	2,3
"Total"	387	100,0

Q61 Occupez-vous (ou occupiez-vous) cette activité professionnelle :

"001 A temps plein"	182	47,1
"002 A temps partiel, et souhaitant travailler davantage"	76	19,7
"003 A temps partiel, sans souhaiter travailler davantage"	128	33,2
"Total"	387	100,0

Q64 Quelle est (ou était) la taille de cette entreprise (pour les non salariés de l'Etat) ?

"001 moins de 5 salariés".....	83	21,3
"002 5 à 9 salariés"	30	7,7
"003 10 à 20 salariés".....	31	8,1
"004 21 à 49 salariés".....	40	10,4
"005 plus de 50 salariés".....	170	44,1
"006 (nsp)".....	32	8,3
"Total".....	387	100,0

Q65 Combien de temps y avez-vous travaillé ?

"001 moins d'un an".....	57	91,0
"002 1 an à moins de 2 ans".....	5	7,2
"004 5 ans et plus"	1	1,8
"Total".....	63	100,0

Q66 Quelle est la cause de la fin de cet emploi ?

"001 licenciement".....	10	16,3
"002 fin de contrat".....	40	64,5
"003 démission".....	6	9,5
"005 autre (maladie...)".....	6	9,6
"Total".....	63	100,0

Q70 et avant cet emploi avez-vous été au chômage?

"001 oui".....	110	28,5
"002 non".....	277	71,5
"Total".....	387	100,0

Q72 Avez-vous bien occupé un emploi avant celui que nous venons de décrire (et toujours après votre sortie d'APE)?

"001 oui".....	34	78,4
"002 non".....	9	21,6
"Total".....	43	100,0

Q74 Profession précédente

"004 profession intermédiaire (agent de maîtrise, instituteur, contremaître...)"	2	6,1
"005 employé"	23	67,5
"006 ouvrier"	9	26,4
"Total"	34	100,0

Q75 vous étiez ...

"003 Contractuelle de la fonction publique"	2	5,0
"004 Salariée dans une entreprise de droit privé : en contrat à durée indéterminée"	8	22,6
"006 Salariée dans une entreprise de droit privé : en intérim"	8	22,8
"007 Salariée dans une entreprise de droit privé : contrat à durée déterminée"	17	49,5
"Total"	34	100,0

Q77 Occupiez-vous cette activité professionnelle :

"001 A temps plein"	19	56,6
"002 A temps partiel, et souhaitant travailler davantage"	7	19,9
"003 A temps partiel, sans souhaiter travailler davantage"	8	23,5
"Total"	34	100,0

Q80 Quelle était la taille de cette entreprise (pour les non salariés de l'Etat) ?

"001 moins de 5 salariés"	6	18,5
"002 5 à 9 salariés"	3	10,3
"003 10 à 20 salariés"	2	5,5
"004 21 à 49 salariés"	4	11,5
"005 plus de 50 salariés"	18	54,2
"Total"	34	100,0

Q81 Combien de temps y avez-vous travaillé ?

"001 moins d'un an"	32	94,9
"002 1 an à moins de 2 ans"	2	5,1
"Total"	34	100,0

Q82 Quelle est la cause de la fin de cet emploi ?

"001 licenciement"	1	2,6
"002 fin de contrat"	25	75,0
"003 démission"	7	22,3
"Total"	34	100,0

Q86 Etes-vous dans l'une des situations suivantes :

"001 vous avez retrouvé le poste que vous occupiez juste avant de toucher l'APE"	148	35,0
"002 vous travaillez dans la même société mais à un autre poste"	46	10,8
"003 vous occupez un poste similaire dans une autre société"	29	6,9
"004 vous avez changé à la fois de poste et de société"	188	44,4
"005 autre"	13	3,0
"Total"	424	100,0

Q88 Avez-vous bénéficié d'un congé parental d'éducation accordé par votre employeur, vous garantissant le retour à l'emploi ?

"001 oui"	210	49,6
"002 non"	214	50,4
"Total"	424	100,0

Q89 Etes-vous satisfaite dans l'ensemble des conditions de votre retour à l'emploi ?

"001 oui"	332	78,4
"002 non"	92	21,6
"Total"	424	100,0

Q91 Pensez-vous que le fait de vous être arrêtée de travailler a eu des conséquences négatives sur vos conditions de retour au travail?

"001 oui"	115	27,2
"002 non"	308	72,8
"Total".....	424	100,0

Q93 Depuis combien de temps êtes-vous au chômage ?

"001 moins d'un mois"	7	4,1
"002 de 1 mois à moins de 3 mois"	8	4,4
"003 de 3 mois à moins de 6 mois"	5	2,6
"004 de 6 mois à moins d'un an"	101	55,4
"005 plus d'un an"	61	33,6
"Total".....	183	100,0

Q94 Percevez-vous une indemnisation ?

"001 oui"	114	62,5
"002 non"	69	37,5
"Total".....	183	100,0

01 vous n'avez pas effectué suffisamment de démarches

"001 oui"	40	22,0
"002 non"	143	78,0
"Total".....	183	100,0

02 les horaires des emplois qu'on vous a proposés ne vous conviennent pas

"001 oui"	84	45,8
"002 non"	99	54,2
"Total".....	183	100,0

03 la nature des emplois qu'on vous a proposés ne vous convient pas

"001 oui"	48	26,0
"002 non"	135	74,0
"Total"	183	100,0

04 la localisation des emplois qu'on vous a proposés ne vous convient pas

"001 oui"	59	32,3
"002 non"	124	67,7
"Total"	183	100,0

05 parce que vous vous êtes arrêtée de travailler trop longtemps

"001 oui"	81	44,3
"002 non"	102	55,7
"Total"	183	100,0

06 on ne vous a pas proposé d'emploi

"001 oui"	75	41,0
"002 non"	108	59,0
"Total"	183	100,0

07 autre

"001 oui"	35	19,0
"002 non"	148	81,0
"Total"	183	100,0

Q99 Avez-vous été en formation ou en stage à la fin ou depuis votre sortie d'APE ?

"001 oui"	102	12,3
"002 non"	729	87,7
"Total"	831	100,0

**Q100 Pouvez-vous nous dire dans quelle tranche se situe aujourd'hui votre revenu salarial net mensuel ?
(salaires + indemnités chômage)**

"001 Moins de 6 000 f par mois"	525	63,2
"002 De 6 000 à moins de 8 000 f par mois"	91	11,0
"003 De 8 000 à moins de 10 000 f par mois"	17	2,1
"004 De 10 000 à moins de 12 000 f par mois"	8	1,0
"005 De 12 000 à moins de 15 000 f par mois"	1	0,1
"006 De 15 000 à 20 000 f par mois"	1	0,1
"008 (revenus nuls)"	180	21,7
"009 (Refus)"	5	0,6
"010 (Nsp)"	2	0,2
"Total"	831	100,0

Q101 Quelle est la situation professionnelle de votre conjoint aujourd'hui ?

"001 il est fonctionnaire, contractuel de la fonction publique ou salarié du secteur parapublic"	91	11,7
"002 il a un travail en contrat à durée indéterminée dans le secteur privé"	529	67,9
"003 il a un travail en contrat à durée déterminée"	35	4,5
"004 il est retraité"	1	0,1
"005 il est inactif (sauf retraité)"	1	0,2
"006 il est à la recherche d'un emploi"	29	3,7
"007 autre"	92	11,8
"Total"	779	100,0

Q104 Profession actuelle du conjoint

"001 agriculteur exploitant"	9	1,2
"002 commerçant, artisan, chef d'entreprise, profession libérale, profession intellectuelle supérieure"	133	17,1
"003 profession intermédiaire (agent de maîtrise, instituteur, contremaître...)"	128	16,4
"004 employé"	95	12,2
"005 ouvrier"	412	52,9
"006 autre inactif"	2	0,3
"Total"	779	100,0

Q105 Pouvez-vous nous dire dans quelle tranche se situe aujourd'hui le revenu salarial net mensuel de votre conjoint

"001 Moins de 6 000 f par mois"	98	12,6
"002 De 6 000 à moins de 8 000 f par mois"	273	35,0
"003 De 8 000 à moins de 10 000 f par mois"	177	22,7
"004 De 10 000 à moins de 12 000 f par mois"	71	9,1
"005 De 12 000 à moins de 15 000 f par mois"	62	8,0
"006 De 15 000 à 20 000 f par mois"	47	6,0
"007 Plus de 20 000 f par mois"	32	4,1
"008 (revenus nuls)"	5	0,6
"009 (Refus)"	6	0,7
"010 (Nsp)"	9	1,1
"Total"	779	100,0

Q107 commentaires

"001 oui"	146	17,5
"002 non"	685	82,5
"Total"	831	100,0

Q110 enchaînement avec une APE de rang 3

"001 oui"	91	38,9
"002 non"	143	61,1
"Total"	234	100,0

Q111 Recodification de la Q90 (pourquoi n'êtes-vous pas satisfaite de vos conditions de retour à l'emploi ?)

"001 travail inadapté à une vie familiale (horaire, distance,...)"	14	14,9
"002 ne trouve pas d'emploi stable (se sent dépassé,...)"	31	34,1
"003 n'a pas retrouvé les mêmes conditions d'emploi (descendu en grade, moins d'heures, changement d'horaire, ...)"	35	38,7
"004 le travail ne lui plaît pas"	2	2,5
"005 autre raison"	9	9,8
"Total"	92	100,0

Q112 recodification de la Q92 (quelle a été la réaction de la hiérarchie au retour de l'APE ?)

"001 plutôt bien"	141	33,5
"002 sans réaction"	251	59,5
"003 plutôt mal"	30	7,1
"Total"	422	100,0

Q113 quotas 1 : les revenus du foyer à l'entrée en l'APE

"001 revenus nuls"	33	4,0
"002 moins de 6 000 F"	166	20,0
"003 6 000 à 8 000 F"	199	24,0
"004 8 000 à 11 000 F"	199	24,0
"005 plus de 11 000 F"	199	24,0
"006 non renseigné"	33	4,0
"Total"	831	100,0

Q114 quotas 2 âge du bénéficiaire à l'entrée en APE

"001 moins de 29 ans"	266	32,0
"002 29 à 31 ans"	175	21,0
"003 32 à 34 ans"	208	25,0
"004 plus de 34 ans"	166	20,0
"005 non renseigné"	17	2,0
"Total"	831	100,0

RQ17 Trajectoire avant l'entrée en APE ?

"001 travail"	629	75,7
"002 foyer"	31	3,8
"003 chômage indemnisé"	138	16,6
"004 chômage non indemnisé"	33	4,0
"Total"	831	100,0

RQ25 Statut professionnel avant d'entrer en APE

"001 indépendant".....	24	2,8
"002 salarié stable"	609	73,3
"003 salarié précaire".....	199	23,9
"Total".....	831	100,0

Combinaison RQ17-RQ25 : trajectoire avant d'entrer en APE (2)

"001 travail indépendant".....	22	2,6
"002 travail stable"	485	58,4
"003 travail précaire"	122	14,7
"004 chômage indemnisé"	138	16,6
"005 chômage non indemnisé".....	33	4,0
"006 foyer".....	31	3,8
"Total".....	831	100,0

Q115 nombre d'emplois après APE

"001 pas d'emploi, chômage".....	183	22,0
"002 pas d'emploi, inactivité"	224	27,0
"003 1 emploi"	390	46,9
"004 2 emplois ou plus".....	34	4,0
"Total".....	831	100,0

Q116 Trajectoire professionnelle après APE (1)

"001 pas d'emploi, chômage".....	183	22,0
"002 pas d'emploi, inactivité"	224	27,0
"003 1 emploi"	300	36,1
"004 chômage 1 emploi".....	90	10,8
"005 2 emplois ou plus".....	13	1,6
"006 2 emplois ou plus, chômage".....	20	2,5
"Total".....	831	100,0

Q117 Trajectoire professionnelle après APE (2)

"001 pas d'emploi, chômage"	183	22,0
"002 pas d'emploi, inactivité"	224	27,0
"003 1 emploi encore occupé"	265	31,9
"004 1 emploi plus occupé"	35	4,2
"005 chômage, 1 emploi"	90	10,8
"007 2 emplois ou plus"	34	4,0
"Total"	831	100,0

Q118 Niveau d'instruction regroupé

"001 pas de diplôme"	171	20,6
"002 CAP, BEP"	362	43,6
"003 Bac"	185	22,2
"004 diplôme supérieur"	113	13,6
"Total"	831	100,0

Q119 CSP avant APE

"001 commerçant"	7	0,9
"002 cadre sup"	20	2,4
"003 intermédiaire"	103	12,4
"004 employé"	532	64,0
"005 ouvrier"	169	20,3
"Total"	831	100,0

Q120 Age des bénéficiaires

"001 moins de 29 ans"	312	37,5
"002 29 à 31 ans"	251	30,2
"003 32-34"	156	18,7
"004 plus de 34 ans"	113	13,6
"Total répondants"	831	100,0

Q121 A quel âge avez-vous commencé à travailler ?

"001 moins de 16 ans"	37	4,5
"002 16-17"	178	21,5
"003 18-19"	309	37,2
"004 20-24"	280	33,8
"005 25 et plus"	26	3,1
"Total répondants"	830	100,0

Q122 Combien d'emplois différents avez-vous occupé au cours des deux dernières années précédant votre entrée en APE ?

"001 0 emploi"	39	4,7
"002 1 emploi"	573	69,0
"003 2 emplois"	149	17,9
"004 3 emplois ou plus"	70	8,4
"Total répondants"	831	100,0

Q123 Avez-vous connu une ou plusieurs périodes de chômage durant ces 2 années ?

"001 aucune période de chômage"	476	57,3
"002 Une période de chômage"	281	33,9
"003 Plusieurs périodes de chômage"	73	8,8
"Total répondants"	831	100,0

Q124 Combien d'emplois différents avez-vous occupé au cours des deux dernières années précédant votre entrée en APE ?

"001 0 emploi"	39	4,7
"002 1 emploi"	573	69,0
"003 2 emplois ou plus"	219	26,3
"Total répondants"	831	100,0

Q125 Combien d'emplois différents avez-vous occupé au cours des deux dernières années précédant votre entrée en APE ?

"001 0 emploi"	39	4,7
"002 1 emploi ou plus"	792	95,3
"Total répondants"	831	100,0

Q126 Avez-vous connu une ou plusieurs périodes de chômage durant ces 2 années ?

"001 aucune période de chômage".....	476	57,3
"002 Au moins une période de chômage".....	355	42,7
"Total répondants".....	831	100,0

Q127 Pouvez-vous nous dire dans quelle tranche se situait votre revenu salarial net mensuel, juste avant d'entrer en APE ? (revenu = salaires + indemnités chômage)

"001 -6000F/mois".....	556	66,9
"002 6-8000F/mois".....	151	18,2
"003 8-10000F/mois".....	32	3,9
"004 +10000F/mois".....	23	2,8
"005 NSP".....	56	6,7
"006 revenus nuls".....	13	1,5
"Total répondants".....	831	100,0

Q128 Quelle était la situation professionnelle de votre conjoint au moment de votre entrée dans le dispositif APE ?

"001 C_CDI".....	617	74,2
"002 C_CDD".....	52	6,3
"003 C_chomage".....	41	4,9
"004 C_independant".....	85	10,2
"005 C_NSP".....	37	4,4
"Total répondants".....	831	100,0

Q129 Combien de temps a duré la période où vous avez bénéficié de l'APE ?

"001 moins de deux ans".....	23	2,7
"002 2 ans à moins de 3 ans".....	63	7,6
"003 trois ans (35 et 36 mois)".....	689	82,9
"004 NSP".....	56	6,7
"Total répondants".....	831	100,0

Q130 Êtes-vous dans l'une des situations suivantes :

"001 mposte_msociete".....	148	17,8
"002 aposte_msociete".....	46	5,5
"003 mposte_asociete".....	29	3,5
"004 aposte_asociete".....	188	22,6
"006 NC".....	420	50,6
"Total répondants".....	831	100,0

TYPOLOGIE DES DEPARTEMENTS

Une typologie des départements a été réalisée afin de sélectionner les CAF dans lesquelles l'échantillon sera tiré. Elle repose sur deux types d'informations : les caractéristiques des bénéficiaires de l'APE concernés par l'étude par CAF et des indicateurs plus généraux concernant le département.

Lorsque plusieurs CAF existaient dans un département, les informations concernant les bénéficiaires ont été sommées. L'analyse a été réalisée sur les 96 départements français, hors DOM.

Les informations (variables actives) sont les suivantes :

Profil des bénéficiaires :

-nombre d'allocataires bénéficiaires de l'APE rang deux à taux plein au 31 décembre 1997 dont le benjamin a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 1998.

-part des bénéficiaires vivant en couple

-part des femmes de moins de 29 ans

-part des femmes âgées de 29 à 31 ans

-part des femmes âgées de 31 à 34 ans

-part des femmes de plus de 34 ans

-part des cas où l'écart entre l'âge de l'aîné et du benjamin est inférieur à 29 mois

-part des cas où l'écart entre l'âge de l'aîné et du benjamin est compris entre 29 et 40 mois

-part des cas où l'écart entre l'âge de l'aîné et du benjamin est compris entre 40 et 58 mois

-part des cas où l'écart entre l'âge de l'aîné et du benjamin est supérieur à 58 mois

- part des femmes dont le revenu net imposable est nul
- part des femmes dont le revenu net imposable est inférieur à 52170
- part des femmes dont le revenu net imposable est compris entre 52170 et 69707
- part des femmes dont le revenu net imposable est compris entre 69707 et 94630
- part des femmes dont le revenu net imposable est compris entre 94630 et 999000

Les cas où l'âge ou le revenu n'était pas renseigné n'ont pas été pris en compte puisqu'ils se concentraient sur quelques CAF et biaisaient ainsi l'analyse.

Des indicateurs plus généraux concernant l'APE :

- taux de chômage au 4ème trimestre 1997
- proportion de femmes parmi les chômeurs au 4ème trimestre 1997
- proportion d'habitants vivant en communes rurales (moins de 2 000 habitants) en 1990
- proportion de femmes cadres parmi les femmes actives occupées au mars 1997
- proportion de femmes employées parmi les femmes actives occupées en mars 1997

Une Analyse en composantes principales (ACP) a été effectuée en prenant comme variable active l'ensemble des variables internes citées plus haut. Cette ACP a été suivie d'une Classification Ascendante Hiérarchique à partir des coordonnées des départements sur les six premiers axes principaux, en pondérant par l'importance de chaque axe.

Cette classification distingue six classes, trois où le nombre d'allocataires concernés par l'étude est inférieur à la moyenne nationale (365) et trois où il est supérieur.

Les trois classes où le nombre d'allocataires est inférieur à la moyenne nationale regroupent des départements plutôt ruraux. Le taux de chômage y est proche de la moyenne nationale, voire inférieur, mais la proportion de femmes parmi les demandeurs d'emploi est supérieure à la moyenne nationale (52%).

Dans ces départements, la proportion de cadres et d'employées parmi les actives occupées est inférieure à la moyenne nationale.

Classe 1 : Des allocataires plus âgés avec des enfants d'âge plus éloigné

Cette classe regroupe 10 départements et concerne 1140 allocataires (3%).

Le nombre d'allocataires y est très faible (114 en moyenne). Les femmes bénéficiaires de l'APE sont plus âgées que la moyenne nationale : 43% ont plus de 31 ans. Elles ont des revenus assez faibles : 58% ont un revenu net imposable inférieur à 69 707 francs. La différence d'âge entre l'aîné et le benjamin est souvent importante : 34% ont plus de 58 mois d'écart. Ces femmes vivent moins souvent en couple (91%).

Classe 2 : Des allocataires plus jeunes avec des enfants d'âge rapproché

Cette classe regroupe 16 départements et concerne 3418 allocataires (10%).

Les femmes bénéficiaires de l'APE vivent plus souvent en couple que dans la classe 1 (96% contre 91%). Elles sont plus jeunes : 36% seulement ont plus de 31 ans et 39% ont moins de 29 ans. La différence d'âge entre l'aîné et le benjamin est moins importante : 22% ont plus de 58 mois d'écart. Les revenus sont surtout situés dans la tranche moyenne : dans 57% des cas, le revenu net imposable est compris entre 52170 et 94630 francs.

Classe 3 : Des bénéficiaires aux caractéristiques proches de la moyenne nationale, mais moins nombreux

Cette classe comprend 27 départements et concerne 6226 bénéficiaires (18%). Les bénéficiaires ont un profil très proche de la moyenne.

Les trois classes où le nombre d'allocataires est supérieur à la moyenne regroupent plutôt des départements urbains. Dans ces départements, la part de femmes parmi les chômeurs est inférieure à la moyenne nationale, quel que soit le taux de chômage global.

Classe 4 : De jeunes femmes

Cette classe regroupe 21 départements et concerne 9389 allocataires (28%).

Ces départements sont caractérisés par un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (11%). Les parts de cadres et d'employées dans la population féminine active occupée sont proches de la moyenne nationale.

Les bénéficiaires de l'APE sont alors plutôt jeunes : 36% ont moins de 29 ans contre 33% dans l'ensemble. L'écart entre le benjamin et l'aîné est plutôt faible : 51% ont moins de 40 mois contre 48% dans l'ensemble. La part de bénéficiaires ayant des hauts revenus est supérieure à la moyenne : 54% ont un revenu net imposable supérieur à 69707 francs contre 47% dans l'ensemble.

Classe 5 : Des départements touchés par le chômage

Cette classe regroupe 13 départements et concerne 8128 allocataires (22%).

Ces départements se caractérisent par un taux de chômage élevé (15%) et une forte proportion d'employées dans la population active occupée féminine (53% contre 49%).

Les bénéficiaires de l'APE sont alors plutôt âgées : 49% ont moins de 31 ans contre 55% dans l'ensemble. La part des enfants avec un grand écart d'âge est plus forte (29% contre 26%). La répartition des revenus est proche de la moyenne nationale.

Classe 6 : La spécificité des grandes agglomérations

Cette classe regroupe 9 départements dont 7 de la région parisienne et concerne 6734 allocataires (19%).

Ces départements très urbains se caractérisent par un taux de chômage inférieur à la moyenne (10,2%) et une forte proportion de cadres dans la population féminine active occupée (41% contre 26%).

Les bénéficiaires de l'APE sont des femmes plutôt âgées : 53% ont plus de 31 ans contre 46% dans l'ensemble. Elles ont des enfants d'âge très rapproché : dans 28% des cas, l'écart est inférieur à 23 mois contre 24% dans l'ensemble. Les revenus du ménage sont très élevés : 39% ont un revenu net imposable supérieur à 94000 francs contre 22% dans l'ensemble.

Composition des classes

Classe 1

Corse du sud	Haute-Corse	Pyrénées-orientales	Cantal	Tarn-et-Garonne
Creuse	Dordogne	Corrèze	Aude	Gers

Classe 2

Vendée	Vosges	Sarthe	Jura	Loir-et-Cher	
Maine-et-Loire	Orne	Haute-Loire	Indre	Haute-Saône	
Manche	Haute-Marne	Deux-Sèvres	Ardennes	Mayenne	Lozère

Classe 3

Landes Ariège Allier Côte d'Armor Lot Saône-et-Loire Aisne
Finistère Calvados Ardèche Aube Aveyron Yonne Nièvre
Tarn Charente-Maritime Charente Cher Vienne Haute-Vienne Indre et Loir Puy
de Dôme Meuse Lot-et-Garonne Morbihan Somme Hautes-Pyrénées

Classe 4

Bas-Rhin Haut-Rhin Loire Loire-Atlantique Drôme Seine Maritime Côte
d'Or Eure Hautes Alpes Loiret Doubs Ille-et-Vilaine Moselle Oise Eure et Loir
Ain Haute-Savoie Savoie Marne Belfort Pas-de-Calais

Classe 5

Vaucluse Gironde Var Gard Bouches-du-Rhône Alpes Maritimes Alpes
de Haute Provence Hérault Seine Saint Denis Nord Meurthe et Moselle
Pyrénées Atlantique Haute-Garonne

Classe 6

Val de Marne Val d'Oise Yvelines Paris Hauts-de-Seine
Isère Rhône Seine-et-Marne Essonne

Dépôt légal : juillet 1999

ISSN : 1242-7764

ISBN : 2-84104-138-7

